

Pour une Démocratie Bretonne

POBL - 1990

NE GAVAN KET PLIJUS...

Ne gavan ket plijus gwelout maezioù va Bro
O tistreiñ da fraost ha da repu d'al loened gouez.
Ne gavan ket plijus gwelout savadurioù va Bro
O tremen e daouarn an Estren evit un dornad ^{papet}
Ne gavan tamm ebet plijus gwelout kleuzioù va Bro
— Framm ha stern ar Broioù Kelt, —
Razhet didruez ha diskiant,
Na yaouankiz va Bro o redek d'ar c'hêrioù
Da werzhañ o nerzh ha frankiz o buhez
D'ar mac'her o goapa.
Ne gavan ket plijus gwelout kozhidi va Bro
E marvdioù ar c'hêrioù o ouelañ d'o foan gollet,
Na mammoù yaouank va Bro
O komz yezh ar mac'her d'o bugaligoù.

Torfed eo terriñ ar chadenn,
Torfed eo kontammiñ ar Ouenn,
Ha den ne sav e c'her da enebiñ,
Den ! Pe... ken nebeut !

Añjela Duval (*Kan An Douar*)

SOMMAIRE

- AU DÉBUT EST L'HISTOIRE P. 5
- VERS LA SOUVERAINETÉ DE LA BRETAGNE P. 7
- VERS UNE ÉCONOMIE NATIONALE BRETONNE P. 21
- VERS UNE ÉDUCATION NATIONALE BRETONNE :
LIBÉRER L'ÉCOLE, UNE PRIORITÉ P. 41
- POUR UNE VIE NOUVELLE,
POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE SOCIALE P. 53
- LA BRETAGNE ET L'ARMÉE :
QUELLE DÉFENSE NATIONALE ? P. 60
- LA BRETAGNE DANS L'EUROPE P. 63
- NATIONALISME ET UNIVERSALISME P. 70
- POUR CONCLURE... 10 ET 1 QUESTIONS P. 73

Pour une Démocratie Bretonne

Parti pour l'Organisation d'une Bretagne Libre
B.P. 518 - 22009 Saint-Brieuc Cédex

AU DEBUT EST L'HISTOIRE

Un peuple, une nation peuvent certes subsister sans institutions particulières et sans les attributions de la souveraineté qui lui appartiennent de droit. Mais c'est au risque de disparaître.

Au cours de l'histoire le processus de disparition de notre peuple et de notre culture a été poursuivi avec obstination par l'État français, ses monarchies, ses républiques et leurs gouvernements successifs.

Il appartient au Peuple Breton de mettre fin à ce processus.

Du IV^e au XVI^e siècle, la Bretagne restera un Etat indépendant et souverain. Sa politique traditionnelle, au cours de mille ans d'indépendance, fut toute de résistance aux entreprises de conquêtes françaises ou anglaises. En tenant tête aux prétentions étrangères, nos rois et ducs ne faisaient qu'obéir au vœu du peuple breton de rester libre.

Quand la France, par la force des armes, eut réussi à soumettre la Bretagne à son royaume, la duchesse Anne sut assumer par ses successifs contrats de mariages avec deux rois de France, son autonomie à l'intérieur du cadre français. Les libertés bretonnes furent solennellement sanctionnées en 1532 à Vannes par le traité d'union entre la Bretagne et la France. La Bretagne, de cette union jusqu'à la révolution française, conserva tant bien que mal ses libertés malgré les tentatives incessantes des rois de France de les lui ravir une à une, par la ruse, la force ou le chantage, au mépris de la parole donnée.

L'autonomie bretonne fut supprimée par la révolution française et un régime unitaire fut imposé à notre patrie. Le traité d'union qui instituait la charte des rapports franco-bretons était un contrat bilatéral, ne pouvant être rompu que par le seul consentement des deux parties. Or les Etats de Bretagne, seule représentation qualifiée du peuple breton, ne souscrivirent pas aux abandons de la nuit du 4 août. Les

quelques députés qui y figurèrent ne votèrent l'abrogation du traité que sous la réserve de l'approbation ultérieure des États de Bretagne. Cette approbation ne fut ni sollicitée, ni donnée par la suite. Le peuple breton avait pourtant exprimé son attachement total aux libertés bretonnes dans les cahiers de revendications des paroisses.

Il en résulte que l'annexion de la Bretagne par la France constitue un coup de force qui brise par cela même le contrat d'union et rend légalement et en conscience la Bretagne et son peuple à la libre disposition d'eux-mêmes.

Elle légitime juridiquement notre combat pour la revendication du droit à l'Autodétermination.

VERS LA SOUVERAINETÉ DE LA BRETAGNE

Les droits et les devoirs d'une communauté humaine, en l'occurrence la NATION BRETONNE (1), ne dépendent pas seulement de son peuple. Nous connaissons tous des hommes qui désirent leur liberté et qui ne peuvent l'obtenir. Cependant ceux qui se désintéressent d'eux-mêmes, de leur sort et de celui de leurs enfants, de l'avenir de la communauté humaine à laquelle ils appartiennent, ceux qui croient pouvoir se sauver eux-mêmes sans sauver cette dernière, sont mûrs pour l'esclavage d'abord. De toutes façons, si la volonté d'être libre n'existe plus chez un peuple, il faut la réveiller. S'il accepte ses chaînes, il faut lui donner la volonté de les briser. C'est presque toujours en quelques hommes qu'à un moment donné de l'histoire s'incarnent véritablement l'âme d'une nation et sa volonté de survivre.

*
* *
*

QU'EST-CE QUE LE P.O.B.L. ?

P.O.B.L. c'est pobl, en breton peuple, parce que notre Parti est au service de la communauté bretonne dans son entier. Peuple aussi, parce qu'il n'est jamais superflu de rappeler que les Bretons forment un Peuple (2) à part entière.

P.O.B.L. c'est aussi un sigle.

P de Parti, parce qu'il est un groupement de personnes en accord sur un ensemble de conceptions politiques, de personnes décidées à faire passer ces conceptions dans l'opinion et à les mettre en pratique. Parti, parce qu'il est organisé comme tel, avec une structure tout à fait classique. Dans son fonctionnement interne le P.O.B.L. n'est pas dirigé par un homme, mais collectivement par un Comité Directeur élu par ses adhérents. Chaque fédération y est obligatoirement représentée. Le Comité Directeur assure l'exécution des décisions adoptées et prend toutes les initiatives nécessaires à la bonne marche du Parti. Au sein de ce Comité Directeur sont élus les représentants des principales commissions : finances, économie, éducation, culture, affaires extérieures, propagande, journal, relation publique, etc. Un secrétaire général, désigné par le bureau exécutif, coordonne l'activité générale du Parti. Les ressources du P.O.B.L. proviennent essentiellement des cotisations des adhérents. Des dons bénévoles extraordinaires sont recueillis à l'occasion de campagnes particulières et pour des objectifs précis.

Enfin le P.O.B.L. est un Parti d'ÉMANCIPATION POPULAIRE :

43,5 % de ses adhérents sont ouvriers et employés ;

19 % enseignants et étudiants ;

13 % cadres ;

13 % artisans ;

10 % agriculteurs.

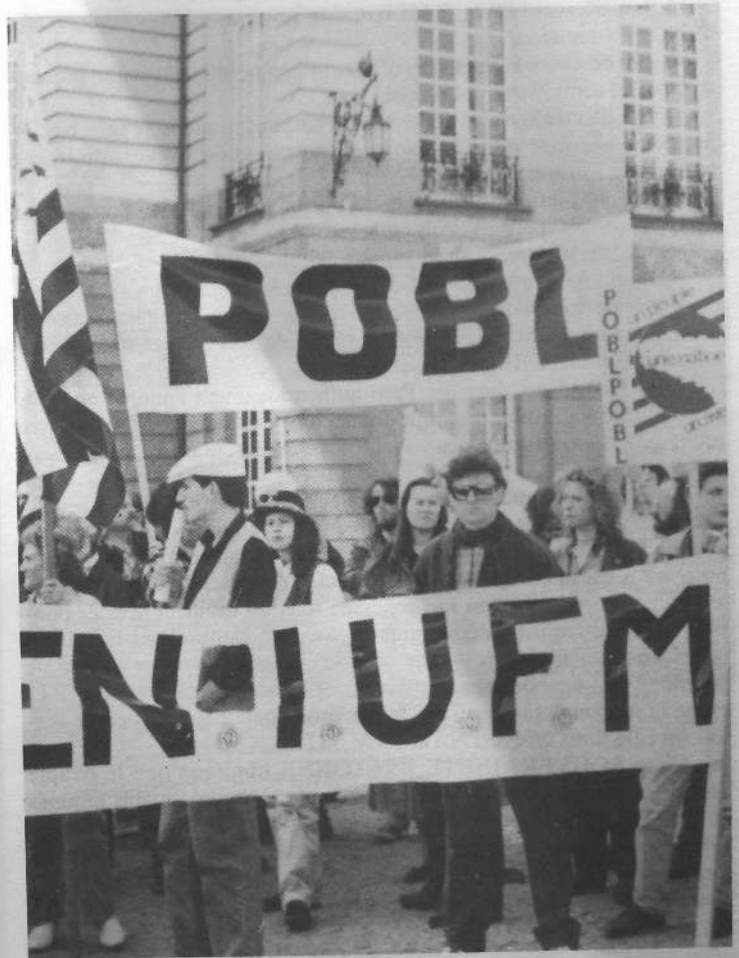
O c'est Organisation, parce que la question bretonne ne se traite pas en termes de choix idéologiques, mais en terme d'organisation politique et administrative. "A toute réunion de peuples comme à toute réunion d'hommes, il faut des institutions communes, il faut une organisation". (St-Simon).

B c'est bien entendu BRETAGNE, parce que c'est en Bretagne que nous vivons ou que nous voulons vivre, c'est là que sont nos racines, c'est dans le cadre de la Bretagne géographique, historique, culturelle, économique que nous entendons agir.

L c'est Libre :

Libre de faire reconnaître les limites historiques de notre pays auprès des juridictions internationales,

Libre de faire un nécessaire dosage entre une économie de marché et une économie planifiée,



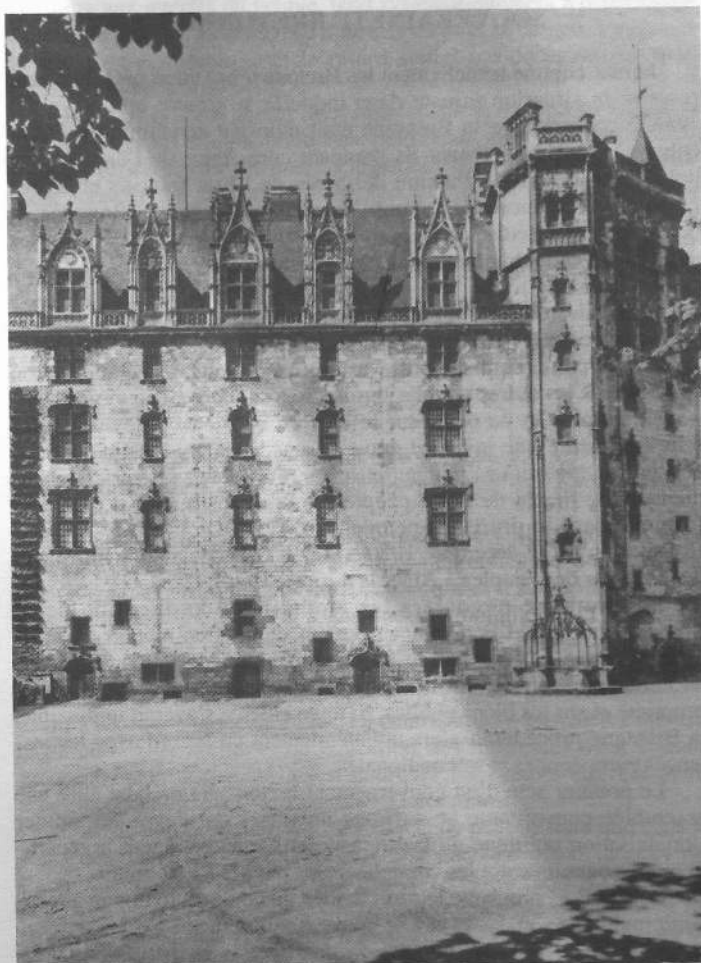
Libre d'instaurer un statut officiel de la langue bretonne,
Libre d'organiser et de diriger son propre système d'enseignement et d'éducation,
Libre de doter la Bretagne d'institutions politiques, économiques, sociales et administratives propres,
Libre de conclure les accords internationaux que le peuple breton jugera nécessaire dans le cadre d'une nouvelle organisation des peuples de l'Europe,
Libre de mettre en place une politique énergétique compatible avec nos préoccupations écologiques,
Libre de mettre sur pied une véritable politique bretonne de l'emploi qui ne se contente pas de gérer le chômage,
Libre de contrôler l'emploi de la totalité de nos recettes fiscales,
Libre en somme de gérer nos propres affaires en mettant en place un véritable ÉTAT BRETON.

Le P.O.B.L. est donc un Parti authentiquement national et porte parole de la légitimité bretonne foulée aux pieds depuis l'anéantissement par la contrainte des assemblées représentatives propres au peuple breton.

Le P.O.B.L. considère que la Bretagne et le peuple breton ne peuvent être représentés de façon légitime par des hommes ou des partis soumis de fait ou intégrés à l'Etat français. L'objectif poursuivi par notre parti est la conquête pour la Bretagne de sa SOUVERAINETÉ, assurant au peuple breton l'exercice de tous les droits et libertés politiques, administratifs, économiques, sociaux, culturels et financiers nécessaires au maintien de son identité, au respect de sa dignité de peuple, à son épanouissement dans tous les domaines... Le P.O.B.L. exige la reconnaissance officielle des droits nationaux du peuple breton, en cela il est un Parti NATIONALISTE.

Cette SOUVERAINETÉ BRETONNE implique que le peuple breton, directement et par l'intermédiaire de ses représentants groupés au sein d'une assemblée, élus dans le cadre de son territoire historique, soit en mesure de régler lui-même ses propres affaires et de diriger son propre destin au mieux de ses intérêts et de ses droits. Tous les pouvoirs de gouvernement et d'administration nécessaires à cet objectif doivent donc être repris par le peuple breton.

Cette future DÉMOCRATIE BRETONNE devra s'appuyer sur les principes du fédéralisme, en cela le P.O.B.L. est un Parti DÉMOCRATIQUE.



*Le Château des Ducs de Bretagne à Nantes,
symbole de l'Unité Bretonne.*

QU'ENTENDONS-NOUS PAR SOUVERAINETÉ BRETONNE ?

Jamais comme actuellement les Bretons n'ont aussi profondément ressenti la situation injuste dans laquelle se trouve leur Pays. Ils avaient compris que la Bretagne était étouffée économiquement et culturellement. Maintenant ils prennent conscience de l'étouffement politique résultant de l'action délibérée de l'Etat français et de ses gouvernements successifs contre l'existence de la Nation Bretonne, et découvrent que seule la création d'un POUVOIR BRETON peut les soustraire à cette domination de type colonial.

La Bretagne forme plus qu'une région, elle forme une NATION. Quatre siècles et demi d'administration française n'ont pas réussi à faire disparaître les caractères nationaux de la Bretagne.

La Bretagne comme toutes les autres nations, le peuple breton comme tous les autres peuples ont le droit de jouir d'une vie collective autonome. On ne peut leur refuser ce qu'on accorde aux autres sans commettre une injustice grave et sans leur faire insulte. Des circonstances historiques malheureuses ne doivent pas peser éternellement sur le destin de notre peuple. Le droit international reconnaît formellement le droit des peuples à l'AUTODÉTERMINATION. (Résolution du 12 décembre 1970 à l'ONU et la déclaration universelle des droits des peuples à Alger le 4 juillet 1976).

La Bretagne négociera les modalités d'application de sa Souveraineté avec l'Etat français, ce qui suppose un rapport d'égalité à établir entre les deux parties en présence. La négociation devra porter entre autres choses sur la réparation des avoirs et des dettes, sur la propriété et sur les biens publics. Si toute entente s'avérait impossible, la Bretagne procéderait alors unilatéralement en accord avec les instances européennes et internationales.

Le premier acte d'un gouvernement breton sera de faire élire une assemblée constituante au suffrage universel qui devra déterminer l'organisation politique de la Bretagne et particulièrement la répartition des pouvoirs entre les communes, les pays et l'Etat breton.

Le P.O.B.L. proclame le droit inaliénable du peuple breton à redevenir maître de son destin et à se gouverner librement.

En effet, depuis la suppression des libertés et institutions politiques de la Bretagne, cette dernière a été écrasée par la centralisation politique, administrative et financière exercée par tous les gouverne-

ments de la France (3). Cette politique impérialiste et colonialiste, contraire aux intérêts du peuple, tend systématiquement à dépersonnaliser notre Pays, à en faire disparaître la culture, la langue, à aggraver la situation économique et le retard social par comparaison avec d'autres pays d'Europe.

Le P.O.B.L. veut rendre aux représentants du peuple breton le droit de gérer les affaires bretonnes, permettant ainsi à la Bretagne de protéger efficacement ses intérêts matériels, d'assurer son développement économique et culturel, d'enrayer l'émigration des Bretons, de lutter contre le chômage...

Le P.O.B.L. doit prévoir, outre le processus d'accession à la souveraineté, la structure constitutionnelle et les principaux modes de fonctionnement de l'ÉTAT BRETON.

L'ÉTAT BRETON

L'ÉTAT BRETON, sera un État national moderne de type fédéral. Il devra être le rempart contre tout impérialisme, qu'il soit politique ou économique.

La Souveraineté bretonne, étape indispensable dans la marche vers la réalisation d'une société bretonne démocratique, doit assurer à la Bretagne les institutions politiques conformes à sa véritable nature, à ses aspirations profondes et à son idéal de l'homme.

La démocratie en Bretagne doit se manifester tous les jours : elle commence à l'école, à l'usine, à la ferme... elle doit se manifester aussi dans la vie communale, puis dans chaque groupe humain... jusqu'à accéder à la vie de l'État. La démocratie se mesure à l'intensité de co-responsabilité et de cogestion des intéressés dans chaque groupe humain déterminé. C'est pourquoi les Bretons doivent avoir accès à la gestion totale de leurs intérêts communs.

L'expansion économique d'une nation ne peut se faire que dans le souci des intérêts du peuple, c'est-à-dire par voie démocratique, par l'action conjuguée de toutes les forces vives du pays. Cette action populaire ne peut s'exercer correctement que si les institutions et les structures permettent la gestion des affaires. C'est pourquoi tenant de la voie démocratique, le P.O.B.L. affirme que l'ÉTAT BRETON sera fédéral dans ses principaux modes de fonctionnement.

LES INSTITUTIONS BRETONNES

Le premier acte politique d'un gouvernement breton sera d'organiser l'élection d'une Assemblée, dont la première devra être constituante, élue au suffrage universel par l'ensemble des électeurs bretons. Cette Assemblée devra décider de la répartition des pouvoirs entre les communes, les pays, qui devront remplacer les départements, et l'État Breton d'une part, entre l'État Breton et les instances européennes et internationales d'autre part.

Nous proposerons que l'Assemblée délibérative et législative bretonne soit élue pour moitié dans le cadre du Pays au scrutin uninominal à un tour, les deux candidats ayant obtenu le plus de voix étant déclarés élus, et que l'autre moitié soit élue au scrutin de liste à un tour et à la proportionnelle intégrale sur l'ensemble du territoire breton. Cette Assemblée élira son bureau et les membres de ses commissions en veillant à ce que ces organismes fassent place à une représentation proportionnelle de la minorité. Elle sera assistée par un Conseil économique et social et par un Conseil de la Culture et de l'Environnement, le premier élu par les organisations professionnelles, les syndicats, les organisations et les groupements à caractère économique et social, le second par les organisations scientifiques, culturelles, économiques, familiales, universitaires, religieuses, etc.

Nous estimons que la qualité de membre de l'assemblée et celle de membre des conseils devront être incompatibles avec celle de membre d'une assemblée élue dans le cadre de l'État français, ainsi qu'avec toute charge publique exercée au service de cet État sur le territoire breton.

L'Assemblée Bretonne choisira les membres de la Commission Exécutive ou Gouvernement de l'État Breton. Cette commission désignera elle-même son président. Cette présidence pourrait être tournante.

L'initiative des lois appartiendra à la Commission Exécutive, aux membres de l'Assemblée et des Conseils, de même qu'aux citoyens par la généralisation à tous les degrés de la pratique du référendum d'initiative populaire.

Les obligations contenues dans les Conventions et Traités internationaux protecteurs des droits et libertés fondamentales de l'homme, du citoyen, des groupes humains et des minorités, feront automatique-



*Rennes : le Parlement de Bretagne,
symbole des libertés passées, espoir de libertés futures.*

ment partie intégrante de la législation de la Bretagne.

Le rôle de la commission Exécutive ou gouvernement de l'État Breton sera de faire appliquer les lois adoptées par l'Assemblée Bretonne, d'organiser et de coordonner l'ensemble des services publics, de percevoir l'ensemble des recettes fiscales perçues sur le territoire breton. Une partie de ces ressources sera, selon des accords internationaux librement débattus, versée aux instances européennes.

Nous proposons pour notre part le système de la dotation globale versée par le budget de l'État Breton aux instances supra-nationales de gouvernement et d'administration.

S'il est nécessaire que certaines compétences et certaines attributions soient exercées par les autorités européennes, les autorités bretonnes devront avoir la tâche et l'autorité exclusives d'organiser, d'administrer, de gérer, de contrôler et de réglementer tout ce qui concerne en propre la Nation bretonne. Citons notamment l'organisation et le recrutement des services publics, l'enseignement à tous les degrés, la défense de la nature et la protection de l'environnement, les mass média (radios — télévision), la politique des investissements et du crédit, celle de l'emploi, des communications, de l'énergie et des transports, de la santé, de la protection sociale, les politiques foncières, routières, ferroviaires et maritimes, les plans de développement économique, le tourisme, l'agriculture, la pêche, la protection du patrimoine culturel et du domaine public, etc.

Soulignons que l'exercice de toutes ces attributions et de ces compétences ne fera que mettre la Bretagne à égalité avec d'autres peuples de la Communauté européenne qui jouissent déjà de toutes ces compétences et de toutes ces libertés au sein des communautés autonomes d'Espagne et de Belgique, des Länder d'Allemagne et des régions italiennes à statut spécial.

Les six députés auxquels la Bretagne peut prétendre au sein du Parlement Européen devront être élus dans le cadre d'une circonscription électorale composée de citoyens de la Bretagne intégrale.

En outre, la Bretagne devra être directement représentée en tant que telle auprès des instances européennes et au sein d'une seconde Chambre européenne ou Sénat des Peuples d'Europe, dont nous proposons la création.

QUEL RÉGIME POLITIQUE POUR LA BRETAGNE

Il faut être conscient que le régime politique que se donne une nation n'est bon que dans la mesure où il répond aux désirs du peuple. Une nation qui accède à la souveraineté se doit de tirer profit de l'expérience des autres pays mais sans craindre d'inventer un régime politique original. Le P.O.B.L. a toujours cherché à éviter les mots abstraits, les classifications doctrinales et à privilégier les réalisations. Notre but premier est de préserver le peuple breton de la régression sociale. Nous sommes partisans de la justice sociale, nous désirons assurer à chaque Breton le maximum de libertés collectives et individuelles. Le P.O.B.L. pense notamment que de tous les droits de l'homme, l'un de ceux auquel la population tient le plus et avec raison, puisque de lui dépendent sa subsistance et sa liberté, est le droit au travail : garantie du travail et garantie d'un revenu équitable.

Pour y arriver le P.O.B.L. n'a pas plus confiance en le socialisme d'état qu'en le laisser-faire du capitalisme libéral. Les deux formules, appliquées telles qu'elles le sont aujourd'hui, ne peuvent qu'être néfastes à la Bretagne et au Peuple Breton.

Nos prises de position successives sur la justice sociale, la promotion des droits des travailleurs bretons dans une économie au service de l'homme, la lutte contre le chômage nous amène à proposer l'instauration en Bretagne d'une Démocratie intégrale à base sociale et fédérale.

Démocratie intégrale

Si nous employons ce terme c'est qu'il importe de distinguer entre la démocratie formelle et la démocratie réelle. Les démocraties dites populaires des Pays de l'Est, où tous les pouvoirs étaient confisqués et exercés par les structures et les bureaucraties d'un parti unique, n'étaient de toute évidence que des démocraties formelles. A un moindre degré, la France, où les libertés "démocratiques" se bornent pour les citoyens à mettre tous les cinq ans un bulletin dans une urne, est également une démocratie formelle, ou une "démocratie raréfiée" selon le terme de Joseph Rovin. Il ne peut y avoir de démocratie réelle, ou intégrale, sans la participation active des citoyens à tous les degrés, à l'exercice du pouvoir et à la prise des décisions qui les concernent directement : pouvoirs associatifs et d'entreprises, référendums d'initiative populaire, autonomies et libertés locales et régio-

nales, comités de quartier, organismes de défense des consommateurs et de l'environnement, etc.

A base sociale et fédérale

Ce qualificatif signifie que nous voulons rompre avec les systèmes idéologiques qui dominent le monde depuis 200 ans : capitalisme libéral du XIXe siècle et socialisme technocratique du XXe siècle. Ces deux systèmes se caractérisent en effet par la soumission de l'homme à la dictature soit de l'argent soit de l'administration ou du parti. Nous estimons quant à nous qu'il faut inverser cet état d'esprit. Pour nous ce sont les institutions qui doivent être au service de l'homme et des communautés de base qu'il constitue : familles, entreprises, communes, associations...

La seule façon pour y arriver est d'utiliser, dans tous les domaines de la société, les méthodes du fédéralisme.

L'application du fédéralisme implique en effet que les décisions doivent être prises par priorité à l'échelon d'organisation ou d'administration politique sociale et culturelle le plus proche du citoyen. Ce n'est que dans le cas où les décisions ne peuvent plus être prises ou appliquées à ce niveau, qu'elles doivent devenir de la compétence d'un échelon d'organisation administratif, politique, économique, social ou culturel plus élevé.

Il en résulte que l'application de ce fédéralisme social permet à chaque citoyen de participer de façon continue aux décisions qui le concernent et donc de prendre en main son propre destin.

Dans un tel système enfin, l'État, devenu État fédéral, retrouve son véritable objet, à la fois plus essentiel et plus efficace : coordonner au lieu de diriger. C'est l'essence même de la Démocratie.

NOTES

1 — NATION

La doctrine et le droit au sein de la société internationale des peuples qualifient de Nation "toute société humaine différenciée qui occupe un territoire déterminé, territoire connu de tous, même si certains n'en reconnaissent pas l'intégrité, et qui

se distingue de ses voisins par un ensemble de différences de langue, de culture, d'histoire et de caractères particuliers tels que cette société forme une entité reconnaissable et distincte". La Bretagne répond éminemment à ce critère.

Une "minorité nationale" de son côté est une nation distincte, ou partie d'une nation distincte, qui se trouve territorialement englobée à l'intérieur des frontières politiques d'un État qui la gouverne et la dirige politiquement, administrativement, économiquement et culturellement, État dont la majorité des citoyens sont d'une ou plusieurs nationalités ou ethnies différentes de la sienne.

La Nation Bretonne constitue donc aujourd'hui "une minorité nationale au sein de l'État français", en dépit des dénégations des autorités de ce dernier. Elle constitue par excellence une des Nations sans État de l'Europe.

2 — PEUPLE

Le Peuple Breton est la communauté humaine qui vit sur le territoire historique de la Bretagne. Les limites de cette dernière ne sont pas le fait du hasard ou d'une quelconque décision administrative. Elles résultent de l'existence du Peuple Breton et du tissu social, culturel et économique qu'il constitue, que l'histoire et les siècles de vie commune ont forgé et qui ne peut être nié. De ce Peuple Breton font aussi partie les Bretons qui ont été obligés d'émigrer et qui n'ont pas oublié leurs racines et s'en réclament.

3 — L'examen de QUELQUES CHIFFRES justifie cette assertion :

— Alors qu'il y a un peu plus d'un siècle la Bretagne et les Pays-Bas, de superficies à peu près égales, comptaient le même nombre d'habitants, aujourd'hui les Pays-Bas en comptent 13 millions, la Bretagne 3,6 millions. La différence : les Pays-Bas sont un État indépendant, pas la Bretagne.

— Le budget de la Catalogne, autonome au sein de l'État Espagnol, est de 44 milliards de francs, alors que les budgets cumulés de toutes les "régions administratives françaises" se montent à 33 milliards, celui de la "région Bretagne" à 1,7 milliard.

— La région parisienne absorbe 68,5 % du budget des affaires culturelles, dont 58,7 % pour Paris, soit 252,00 F par habitant. La Bretagne reçoit 1,2 % des crédits et le citoyen français, hors Ile de France, ne reçoit que 3,47 F.

— Entre 1982 et 1986 ce budget des affaires culturelles a augmenté de 112,6 % en région parisienne et seulement de 1,2 % en Bretagne.

— En 1987-1988, les artisans bretons ont versé 4,7 millions de francs aux chambres des métiers au titre de la taxe de formation. En retour la Bretagne a reçu moins de 2 millions de francs de l'État français pour ses actions de formations.



Protéger l'environnement...

... et attirer les emplois hautement qualifiés.



VERS UNE ÉCONOMIE NATIONALE BRETONNE

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Tout projet économique est d'abord sous-tendu par un projet politique, ensuite il doit tenir compte de l'environnement économique international, finalement il doit tenir compte des contraintes locales.

Tout projet économique de grande envergure doit recueillir une approbation majoritaire des populations concernées si l'on veut rester dans un système démocratique. Sinon, le système est dit "dirigiste" et une "élite" s'arroge le droit de décider du "bien économique" pour la majorité, sans la consulter.

Il faut donc, avant tout choix économique, faire un choix politique, c'est à dire un choix de société.

La qualité de vie

Elle passe par la défense de l'environnement, le contrôle des industries polluantes, la remise en cause de l'agriculture dite "productiviste", un programme draconien d'économies d'énergie et finalement la limitation du tourisme "industriel".

Une telle politique, qui serait d'application progressive, aurait de nombreux avantages : d'abord la préservation de la santé et de la "joie de vivre" des Bretons, mais aussi elle ferait de la Bretagne un pays attrayant où viendraient s'implanter les industries de haute technolo-

gie et le tertiaire supérieur, fuyant les mégapoles surpeuplées et polluées de la Lotharingie.

Par ailleurs, un tourisme culturel, sportif ou thérapeutique, moins gourmand en équipements lourds et surtout praticable pratiquement toute l'année, remplacerait avantageusement le tourisme de masse, pollueur, saccageur de nos sites et n'utilisant des équipements coûteux que quelques semaines par an.

Quant à l'agriculture, il faudrait revenir à une agriculture de type familial, productrice de produits de très haute qualité et gestionnaire de l'environnement. A l'évidence, ce choix aurait un coût qui devrait être supporté par toute la collectivité bretonne, jusqu'à ce que, par exemple, les produits "bio" connaissent enfin le succès qu'ils méritent et permettent à cette agriculture, plus respectueuse du milieu, de devenir rentable.

Par ailleurs, quand on sait que la lutte contre les pollutions agricoles et le rétablissement de la qualité de l'eau coûteront plus de 2,5 milliards de francs dans les cinq départements bretons dans les prochaines années, on peut s'interroger sur la rentabilité globale du productivisme agricole, surtout si on ajoute les énormes gâchis énergétiques liés à l'utilisation excessive des engrais et des produits phytosanitaires. Ne mentionnons que pour mémoire les problèmes climatologiques résultant de l'arasement "sauvage" des haies et talus.

Les solidarités

Nous l'avons toujours proclamé, *l'homme n'est pas au service de l'économie, c'est l'économie qui est au service de l'homme.*

Tout système économique viable ne peut fonctionner que grâce à des solidarités actives, d'une part entre les acteurs économiques, d'autre part avec les laissés pour compte, permanents ou temporaires, du système.

Car, il n'existe aucun système économique qui puisse garantir à tous la complète satisfaction de leurs besoins. Il est possible de s'en approcher, mais il y aura toujours ceux qui, par accident ou choix, seront en dehors du système.

Bien géré, protégé des influences politiques, le système actuel de protection sociale serait tout à fait acceptable. Bien entendu, il implique des sacrifices, mais la solidarité est à ce prix.

Mais, il existe d'autres solidarités : au sein des entreprises, entre la ville et la campagne, entre les villes moyennes, entre les "pays", entre les métropoles, entre les universités bretonnes, les ports bretons soit au sein des régions voisines, soit au sein de "l'Arc Atlantique", dont, rappelons le, une partie des régions ou nations sont celtiques.

Finalement, et nous l'avons souligné, il y a les solidarités avec les pays sous-développés. Non pas pour s'y procurer des matières premières à bon marché et y déverser nos surplus, mais pour y nouer de véritables liens de partenariat économique.

UN PROJET ÉCONOMIQUE POUR LA BRETAGNE

Depuis plus de 450 ans la Bretagne vit sous la domination coloniale de l'État français.

Il en est résulté la ruine de son économie, une des plus florissantes d'Europe jusqu'au XVI^{ème} siècle et l'émigration massive de ses enfants.

Depuis 1532, les ressources bretonnes ont été pillées par la France et notre pays est devenu un réservoir de main-d'œuvre à bon marché, situation typiquement coloniale.

Depuis la dernière guerre, la Bretagne, grâce à l'action des militants bretons et aux efforts de sa population, commençait à sortir de son sous-développement et de sa pauvreté, tant et si bien que dans les années 70, le solde migratoire s'inversait. La crise économique mondiale résultant du renchérissement du coût du pétrole brut et du chaos du système monétaire international, donnait un coup d'arrêt au développement breton. Les mesures prises par les différents gouvernements français depuis 10 ans, transformaient, en Bretagne, la récession en débâcle économique.

200 000 chômeurs dans les cinq départements, des milliers de fermetures d'entreprises, l'effondrement de pans entiers de notre économie comme la construction navale, sont là pour en témoigner.

Puisque les Bretons n'ont rien à attendre du pouvoir central pour les aider à sortir de la crise, bien au contraire, il leur appartient désormais de prendre en main leur avenir économique et sans doute leur avenir tout court !

Le salut économique de la Bretagne, c'est la souveraineté économique de la Bretagne, voyons comment nous pourrions y parvenir.

La souveraineté économique bretonne

Il faut savoir qu'en économie les "recettes miracles" n'existent pas : le salut économique c'est le savoir-faire, la volonté, l'effort et le désir d'entreprendre.

Ensuite, l'économie n'est pas une fin en soi, c'est un moyen, un moyen à l'évidence essentiel, pour permettre l'épanouissement des hommes et des femmes.

Donc, un développement économique harmonieux doit aller de pair avec un développement humain harmonieux.

Ceci implique que l'impact des décisions économiques sur l'environnement naturel et humain soit toujours pris en compte. Ceci s'applique, tout spécialement, à l'urbanisme et aux conditions de vie, par exemple pour réduire les "migrations alternées" entre le domicile et le travail. Dans le cas de la Bretagne, tout développement économique doit prendre en compte les spécificités bretonnes : historiques, culturelles, naturelles.

Traditionnellement, en Bretagne, économie et culture ne sont pas antagonistes mais complémentaires. Cette tradition doit être respectée si nous voulons conserver une société bretonne harmonieuse.

Finalement, à notre époque de mutations accélérées, en particulier dans le domaine technologique, il faut penser l'économie AUTREMENT, sortir des schémas classiques, emprunter des voies résolument novatrices. Mais, comme le montre l'exemple japonais, ceci est d'autant plus aisé pour un peuple sûr de sa culture et de ses traditions et qui, au milieu des bouleversements, n'a pas à s'inventer de nouvelles raisons d'être.

En conclusion, le salut économique de la Bretagne viendra d'une prise de conscience des Bretons, décidés, après des siècles d'asservissement, à forger leur devenir économique, à échapper aux contraintes imposées de l'extérieur et qui, trop souvent, vont à l'encontre de leurs intérêts les plus fondamentaux. Ceci ne signifie pas que la Bretagne économique doit vivre repliée sur elle-même, car son avenir c'est son ouverture sur le monde, que lui dicte son histoire et sa géographie, et c'est trop souvent cette ouverture qui a été mise en cause par les centralisateurs parisiens.

Les voies et les moyens de l'autonomie économique

La première étape est, pour une majorité des Bretons, de s'unir sur un programme économique breton, exempt de toute idéologie, prenant en compte uniquement les intérêts de la Bretagne et des Bretons.

La deuxième étape, c'est le rejet des initiatives économiques du pouvoir central et le refus de son emprise sur l'économie bretonne. Les Bretons doivent résolument tourner le dos à la France jacobine, s'ouvrir vers le large et penser leur avenir économique de façon autonome. Personne ne dit que cela sera facile, mais c'est la condition essentielle du succès !

Comme le poids de près de cinq siècles d'asservissement pèsera longtemps sur nos épaules, il faut commencer au plus vite, ce sera une politique de "petits pas" qui, espérons le, se terminera par de grandes enjambées, voire un "grand bond en avant" !

Toutes les initiatives vont dans le bon sens qui permettent aux Bretons de "penser" leurs problèmes, d'y trouver des solutions bretonnes et finalement leur permettent d'échapper à la sujétion dans laquelle les tiennent le pouvoir, les agents économiques nationaux et les oligopoles sociaux centralisés.

Il est bien évident que, sur le long terme, la Bretagne gardera des rapports économiques privilégiés avec la France, en particulier avec les régions voisines : Normandie, Anjou, Maine, Poitou, mais ces relations n'excluront pas, comme c'est trop souvent le cas

aujourd'hui, les relations avec les autres régions européennes et avec l'Outre-mer.

Les moyens financiers

Nous savons que la Bretagne doit s'assurer la maîtrise de son épargne, c'est un objectif prioritaire, mais ce n'est pas le seul.

Les Bretons doivent également recevoir l'entièreté des sommes qui leur sont allouées par le Fonds Européen de Développement Économique Régional, sommes qui, jusqu'à un passé très récent, étaient purement et simplement confisquées par le pouvoir central français.

Finalement, la Bretagne ne doit pas avoir peur de se tourner vers les investisseurs "étrangers", pour autant que dans les entreprises ainsi créées les Bretons conservent une participation de blocage, même minoritaire.

Bien entendu, ces investissements doivent s'inscrire dans les plans de développement bretons, ce qui va de soi !

Le refus des féodalités d'état

Il est inacceptable de voir les féodalités d'état : EDF, GDF, SNCF, Télécom, fouler aux pieds les intérêts les plus légitimes des Bretons dans leurs plans concernant la Bretagne.

Il est inacceptable que les technocrates irresponsables imposent aux Bretons, souvent par l'emploi de la force publique, des choix économiques qui vont à l'encontre de la rationalité économique. Ainsi, qui pouvait croire en 1978 que la Bretagne aurait jamais besoin de huit tranches nucléaires de 1 300 MW en 1990 (Plogoff et Le Pellerin), alors que les prédictions les plus audacieuses tablaient sur 5 000 MW, déjà couverts en partie, en fait à hauteur de 80 %, par les centrales existantes.

Il faudra donc en Bretagne remplacer ces monstres bureaucratiques par des agences au service des intérêts bretons, qui ne se définissent pas dans des bureaux parisiens.

Les grands axes du développement économique breton

Sur un tel sujet, il est impossible d'être exhaustif. Nous ne livrons ici que des pistes pour une réflexion plus approfondie.

Les infrastructures

C'est dans le domaine des transports que l'on voit clairement comment les intérêts des Bretons ont été sacrifiés à la politique colonialiste du pouvoir et de ses satellites.

Mais, s'il est vrai que les infrastructures bretonnes doivent s'intégrer à des ensembles plus vastes, jusqu'à l'échelon intercontinental, la priorité des priorités reste la satisfaction immédiate des besoins bretons.

La mer

Région éminemment maritime, dotée de ports nombreux, dont plusieurs à vocation internationale, la Bretagne doit privilégier les transports maritimes, comme ce fut le cas à l'époque de sa puissance économique.

Il faut, de toute urgence, faire renaître le cabotage et le bornage bretons : sources d'emplois pour nos inscrits maritimes au chômage et aussi pour notre industrie de la construction navale.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, il faut évidemment résolument innover, tant en ce qui concerne la conception des navires, que celle des ports destinés à les recevoir. Il faut, en particulier, prévoir des "interconnexions" souples avec le rail et la route : penser en termes de charges conteneurisées, de moyens de transferts flexibles, d'allèges modulaires, de stockages multi-usages, etc.

Les canaux

A part le canal d'Ille-et-Rance et la Vilaine jusqu'à Redon, plus la Loire jusqu'à Angers, les voies navigables bretonnes ont été abandonnées par le trafic commercial. Par contre, certaines voies d'eau :



Le TGV-Atlantique, ou la conception centralisatrice des transports que nous imposent les technocrates de la SNCF...

l'Erdre, la Vilaine en amont de Redon, le canal de Nantes à Brest, ont été reconverties au trafic touristique qui a un avenir très prometteur.

Le rail

Aux réels problèmes des transports ferroviaires en Bretagne, les technocrates anti-bretons de la SNCF opposent la solution centralisatrice du TGV-Atlantique qui, pour un investissement de plus de 10 milliards, permet à quelques hommes d'affaires et grands commis de gagner 40 minutes de leur précieux temps dans leurs déplacements vers Nantes ou Rennes.

Ce que veulent les Bretons, c'est un véritable réseau ferré breton, reliant à une vitesse raisonnable les principales villes bretonnes, irriguant le Centre-Bretagne et coordonné avec les autres moyens de transports : mer, route, air.

Pour cela, les Bretons ont besoin d'un réseau ferré allégé, qui ne sera pas appelé à effectuer des transports lourds réservés à la mer ou des transports très rapides réservés à la route ou à l'avion.

Un tel réseau, allégé, devrait bien entendu, être totalement électrifié et automatisé. En ce qui concerne les liaisons avec les grandes villes françaises, il serait souhaitable, bien entendu, par des ententes appropriées, qu'elles soient améliorées vers Bordeaux, Marseille, Lyon, etc., les liaisons actuelles avec Paris, étant largement suffisantes.

La route

Le "plan routier" voulu par les Bretons, aurait dû être achevé en 1975. Dans l'état actuel des choses, il ne le sera pas avant 1995, en particulier du fait du détournement, par l'état français, des fonds du FEDER qui lui avaient été attribués. L'achèvement de ce plan, de la liaison Nantes-Rennes et des transversales importantes, doit constituer la priorité de tout programme de développement économique breton.

Il faut rappeler ici que la Bretagne n'a nul besoin d'autoroutes gourmandes en capitaux, destructrices de l'environnement, les voies

rapides actuelles et le développement des autres moyens de transport doivent largement suffire aux besoins bretons.

Par contre, les liaisons autoroutières actuelles qui privilégient la région Ile de France (Nantes-Paris, Rennes-Paris), doivent être complétées, d'une part, par l'autoroute "des estuaires" allant de la Flandre à Euskadi via l'Est de la Bretagne et par l'axe Nantes — Angers — Tours et l'ouverture vers l'Europe Centrale.

Les Aéroports

La Bretagne possède un réseau assez dense d'aéroports petits et moyens. Avec quelques améliorations de détail, il est suffisant pour les courts et moyens courriers. Mais, l'ouverture de la Bretagne sur le monde, suppose l'existence d'un aéroport international, qui devrait se situer, par le rail ou par la route, à une heure maximum de toutes les grandes villes bretonnes.

Un site satisfaisant devrait pouvoir être trouvé dans le Centre-Bretagne auquel un tel développement redonnerait vie, en particulier, grâce aux industries légères qui ne manqueraient pas de s'établir à son voisinage et à la mise en place des liaisons terrestres rapides vers les grandes villes bretonnes, pratiquement toutes situées à la périphérie du territoire national.

L'Énergie

Il ne peut y avoir développement économique sans approvisionnement énergétique adéquat. Il n'y a pas d'énergie "gratuite". Toute mise en œuvre énergétique entraîne des coûts d'investissement et de fonctionnement, les énergies dites renouvelables n'étant pas les moins coûteuses à mettre en œuvre.

Par ailleurs, "l'indépendance énergétique" est un mythe, car tous les types d'énergies ne sont pas substituables et beaucoup de sources d'énergie n'ont qu'une vie limitée.

Plutôt que de rechercher une autonomie énergétique forcément très coûteuse et jamais réellement assurée, il vaut mieux utiliser, au maximum, son capital énergétique et gérer au mieux les énergies dont on dispose, c'est à dire développer au maximum les économies d'énergies et en fait toujours choisir les solutions industrielles ou urbanistiques qui vont dans le sens d'une moindre consommation, en

particulier sur le long terme.

La Bretagne utilise de nombreuses sources d'énergie, elle ne les maîtrise pas toutes et, de plus, sous l'influence des monopoles d'État et de leurs agents bretons, elle n'a pas suffisamment développé des sources "indigènes", comme le vent et la biomasse.

Voici quelle est la situation actuelle :

Pétrole

La raffinerie Elf de Donges, une des plus modernes d'Europe, dotée d'une unité de conversion profonde, peut traiter 8,5 M de TM/an, soit 10 % de la consommation française, elle couvre donc largement les besoins des cinq départements bretons.

Gaz naturel

Le terminal de Montoir de Bretagne, le plus important d'Europe avec une capacité prévue de 450 000 m³, couvre largement les besoins bretons.

Charbon

C'est le combustible fossile le plus abondant sur cette terre et le mieux réparti. Mais il faut l'importer et, de plus, son utilisation "écologique" implique de très lourds investissements pour la dépollution des rejets liquides, solides et gazeux. Les technologies existent pour une utilisation "propre" du charbon (ainsi la gazéification), mais il faut vouloir les utiliser.

Cependant il ne sera jamais possible, dans la combustion du charbon et des hydrocarbures d'éliminer le gaz carbonique. Or à l'heure où les forêts, qui fixent des quantités énormes de CO₂, disparaissent dans le monde entier, nous ne pouvons continuer indéfiniment d'en surcharger l'atmosphère. Il y a une limite qu'il ne faudra pas franchir sous peine de bouleversements irréversibles de la biosphère.

Hydrogène

Donc, à terme, l'utilisation des combustibles carbonés est limitée. Il faudra se tourner vers l'hydrogène, le seul combustible vraiment



Le terminal méthanier de Montoir de Bretagne en Loire-Atlantique.

Les éoliennes : elles fonctionnent bien au Danemark, pourquoi pas en Bretagne ?



propre et déjà utilisé sur les fusées.

L'hydrogène peut-être stocké sous forme d'hydrures de manganèse et de titane. Nous pouvons produire en Bretagne de l'énergie électrique de façon discontinue grâce au vent, aux marées et à la houle. Cette électricité peut être utilisée pour l'électrolyse de l'eau de mer et donc la production d'hydrogène. Le problème qu'il faut maintenant résoudre, c'est le stockage massif et sûr sous forme d'hydrures.

L'Électricité

Nous avons évoqué la production discontinue d'énergie électrique grâce aux éoliennes, aux centrales marémotrices et à l'utilisation de la houle. Bien entendu, une telle "électricité", par essence discontinue, ne peut être utilisée en base pour subvenir aux besoins constants du réseau. Mais de ce point de vue, grâce à la centrale à charbon et fuel de la Basse-Loire (Cordemais), la plus grosse centrale thermique d'Europe, les besoins bretons sont largement couverts en 1990. Donc la Bretagne n'a nul besoin d'une autre production massive d'électricité comme, par exemple, une centrale nucléaire !

L'avenir pour la Bretagne, c'est de remplacer progressivement les 3 000 MW de Cordemais par des unités de 600 MW réparties dans les ports bretons et basées sur la gazéification du charbon.

Il faut, dans le même temps, développer une technologie de pointe dans le domaine des éoliennes pour pouvoir implanter, avant la fin du siècle, plusieurs centaines d'unités de 1 à 4 MW, sous forme de "fermes éoliennes" de plusieurs dizaines d'unités.

Par ailleurs, il faut rechercher un ou plusieurs sites sur les côtes bretonnes permettant l'implantation d'unités marémotrices de taille moyenne (100 MW).

Finalement, il faut continuer les recherches dans le domaine de la houle avec, comme finalité, la production d'hydrogène par électrolyse.

Le Nucléaire

Il n'y a aucune justification pour l'implantation d'une centrale nucléaire où que ce soit en Bretagne. En fait les 20 milliards nécessaires

à la construction de 2 tranches de 1 400 MW permettraient la création d'au moins 100 000 emplois permanents dans les 5 départements, alors que sur le chantier d'une centrale, l'essentiel des 1500 à 2000 personnes employées pendant 5 à 7 ans à couler du béton, seront des immigrés encadrés par du personnel venant des états-majors parisiens.

Par ailleurs, il faut savoir qu'EDF exporte près de 10 % de sa production vers les pays voisins à des prix inférieurs à ses coûts.

Pourquoi donc produire de l'électricité en Bretagne, dont nous n'avons nul besoin, pour la vendre à perte en GB, RFA, Belgique, Suisse, Italie, etc.

Par contre, si EDF veut vraiment faire quelque chose pour la Bretagne, il faudrait continuer la rénovation du réseau de distribution, ce qui diminuerait les pertes en ligne, qui pourraient passer de plus de 15 %, dans certains cas, à moins de 10 % et aussi, dans les agglomérations, enterrer ce réseau et améliorer ainsi l'esthétique de nos villes et villages. Tous ces travaux auraient en plus le mérite de donner du travail aux bâtiments et travaux publics bretons.

Les énergies renouvelables

Nous avons déjà mentionné le vent, la houle, les marées, en liaison avec la production électrique. Mais il y a aussi le solaire, excellente énergie d'appoint en particulier pour le chauffage de l'eau sanitaire et surtout dans un pays d'agriculture, d'agro-alimentaire et de pêche, l'utilisation énergétique de la biomasse, par le biais des fermentations contrôlées. Les produits obtenus : gazeux comme le méthane ou liquides comme les alcools, peuvent servir de carburants et combustibles. Par ailleurs, les résidus de ces fermentations fournissent d'excellents engrais et permettent l'élimination de déchets gênants.

Les Industries connexes

Nous ne pouvons séparer de ce chapitre les retombées industrielles de ces développements énergétiques. Alors que, dans la filière nucléaire, absolument aucun équipement ne sera fabriqué en Bretagne, quand

il s'agit d'éoliennes, de digesteurs, de capteurs solaires, d'unité de gazéification du charbon, de capteurs de houle, il n'existe aucune production ou des productions encore très limitées, il y a donc des possibilités de développement de productions bretonnes. Ceci est encore plus vrai des équipements de dépollution et d'économie d'énergie, marché immense et bien loin d'être saturé. Voilà des domaines où l'on peut investir les milliards que certains réclament pour le nucléaire et des milliards qui produiront des emplois d'avenir !

La Formation

Si l'énergie est nécessaire au développement de l'économie, les hommes et les femmes en sont le moteur essentiel. Mais il faut que ces hommes et ces femmes soient formés pour pouvoir jouer leur rôle dans un environnement où les technologies évoluent de plus en plus vite. Ainsi parmi les nouvelles technologies mentionnées pour la production énergétique, aucune ne représente encore au plan mondial plus que quelques centaines de milliers de KWH, leur potentiel de développement est donc énorme.

L'Agriculture

La Bretagne est l'une des toutes premières régions agricoles en Europe et cela grâce aux efforts et à l'intelligence des Bretons, pratiquement sans aide du pouvoir central, au contraire.

L'agriculture bretonne a un grand avenir, mais là plus qu'ailleurs son avenir dépendra de notre souveraineté économique ; il est clair que le pouvoir central a souvent sacrifié l'intérêt des agriculteurs bretons — voir l'affaire des quotas laitiers — aux intérêts supérieurs de l'état français.

Il n'y a d'avenir véritable pour les agriculteurs bretons, que dans la mesure où ils prennent eux-mêmes cet avenir en main et ne laissent plus les technocrates du ministère français de l'agriculture, discuter à Bruxelles de leurs problèmes. S'il est un domaine où la Bretagne doit obtenir sa souveraineté, maintenant, c'est bien celui-là !

Comme pour l'industrie le maître-mot du développement agri-

cole est "adaptation". Il faut constamment s'adapter aux nouveaux produits, aux nouvelles techniques, aux nouveaux équipements. L'agriculture bretonne doit s'orienter résolument vers les productions de haute qualité, vers les technologies les plus économes en énergie et les moins polluantes. Elle doit, autant que faire se peut, maîtriser l'amont et l'aval de ses productions. C'est à dire en amont la production des engrais et des aliments et en aval la filière agro-alimentaire et la distribution aussi loin que possible, directement ou indirectement.

Il faut insister sur l'aspect environnement, car la Bretagne est aussi une région de pêche, de conchyliculture, de tourisme et toutes ces activités peuvent souffrir des excès de certains dans le domaine des productions agricoles.

Par ailleurs, la Bretagne ce sont aussi les paysages bretons et s'il est concevable que certains développements puissent détruire certains sites, il n'est pas acceptable qu'un productivisme sans frein prive la collectivité d'un de ses plus magnifiques héritages.

Ne négligeons pas non plus les retombées sur la santé de la population de l'augmentation des taux de nitrates dans l'eau potable, de l'utilisation d'anabolisants pour l'élevage et des pollutions bactériennes au voisinage des grands élevages hors sol ou de certaines industries liées à l'agriculture.

L'Agro-alimentaire

Agriculture, pêche, conchyliculture, il y a en Bretagne tous les éléments nécessaires au développement d'une puissante industrie agro-alimentaire, une des toutes premières d'Europe, voire du monde. C'est loin d'être le cas aujourd'hui !

Les raisons essentielles en sont : le manque de capitaux des entreprises bretonnes, les décisions prises hors de Bretagne par les grands groupes français ou internationaux, sans oublier les actions de l'état qui, par exemple, dans le domaine connexe des bio-technologies a toujours négligé la Bretagne.

Car il faut bien voir que l'avenir réside là encore dans une intégration aussi complète que possible de la production : agriculture,

pêche, etc., de la fabrication, de la distribution, du traitement des sous-produits (bio-technologies, etc.) et si possible de la production locale des équipements nécessaires.

La Bio-industrie

Bien entendu, l'agriculture et l'agro-alimentaire sont déjà des bio-industries, mais ce terme couvre aujourd'hui des productions beaucoup plus sophistiquées, en particulier dans le domaine de la chimie fine. Avec le sang des abattoirs, le lait, les œufs, nous avons en Bretagne les produits de base pour la fabrication de nombreux médicaments, cosmétiques, etc. N'oublions pas non plus certains produits de la pêche, les algues, etc.

Tous les éléments sont réunis pour qu'une Bretagne ayant la maîtrise de son destin économique — et en particulier de son épargne, car les investissements sont très importants — puisse très rapidement se trouver dans le peloton de tête des régions vouées aux bio-industries.

L'Industrie

La Bretagne possède des industries traditionnelles, par exemple la construction navale, des industries plus récentes comme l'électronique et la téléphonie, mais toutes ces industries connaissent bien des déboires et pour certaines l'avenir est même très sombre. C'est le cas de la construction navale ou du machinisme agricole.

Il serait trop long de détailler toutes les causes de ces problèmes, mais, pour nous, une des causes essentielles est l'absence d'un véritable plan industriel breton : l'industrie bretonne a toujours été à la remorque de l'économie française, depuis la perte de notre indépendance. Ce sont des décisions françaises qui, à une époque ou à une autre, ont ruiné telle ou telle industrie bretonne : le textile ruiné par Colbert, l'artisanat ruiné par le Blocus Continental de Bonaparte, les forges de Trignac ruinées par les restrictions d'importation du charbon gallois, etc.

L'industrie bretonne ne reviendra florissante que quand elle

s'intégrera totalement dans un plan de développement économique breton, c'est à dire, en fait, quand les Bretons seront maîtres de leur devenir économique et échapperont à l'emprise de la technocratie et du capitalisme français.

Nous nous contenterons d'indiquer quelques grands axes pour le développement industriel breton.

— La Bretagne doit développer ses industries traditionnelles, mais uniquement si elles sont porteuses d'avenir.

— La Bretagne doit développer de nouvelles industries dans des créneaux existants comme la télématique, l'informatique, les biotechnologies, mais, là encore, en ne succombant pas aux modes et en ne prenant que des risques calculés.

— La Bretagne doit développer ou créer des industries liées à son développement économique. Par exemple, en ce qui concerne la construction navale, privilégier le cabotage, la pêche, la plaisance, le remorquage de haute mer et les navires ultra-spécialisés que ne peuvent construire les pays moins développés.

Nous avons signalé les retombées industrielles des bio-technologies, de l'exploitation des énergies renouvelables, etc.

Ces industries trouvant sur place leur marché de lancement et s'orientant ensuite vers l'exportation :

— Car, il faut bien voir qu'aucune industrie bretonne ne peut se développer en autarcie. Donc, toute industrie d'avenir sera exportatrice ou ne sera pas. Encore faut-il exporter vers des marchés solvables et des marchés durables.

— Un dernier critère est celui de l'environnement, de même que l'agriculture et l'agro-alimentaire doivent protéger notre environnement, il est de l'intérêt de la Bretagne de favoriser les industries petites et moyennes, à haute valeur ajoutée, économes en énergie, mais intensives en main-d'œuvre qualifiée. En cette fin du XX^{ème} siècle, il n'y a pas d'avenir en Bretagne pour les industries exigeant

des investissements massifs, d'énormes transferts de main-d'œuvre, l'importation de grandes quantités de matières premières ou de produits énergétiques. Nous devons, prioritairement, valoriser ce que nous avons en Bretagne, à commencer par notre main-d'œuvre bretonne, y compris les "émigrés", dont nous devrions pouvoir faire revenir beaucoup au "pays" !

La Culture

Ceci nous amène à parler de la culture qui est aussi une industrie. Or, de trop nombreux créateurs Bretons ont dû s'expatrier au cours des dernières années, en particulier vers la région parisienne. Mais leurs "productions" sont aussi à la base d'une industrie : édition, films, média divers. Il y a là un potentiel économique dont l'importance va croissant, il suffit de voir les sommes énormes que représentent, aux U.S.A., le cinéma et la télévision.

La Bretagne doit récupérer ses créateurs et développer ses industries culturelles. D'ici à la fin du siècle, elles représenteront des milliers d'emplois de haut niveau !

Le Commerce

Nous l'avons dit, à notre époque, aucun pays ne peut vivre en autarcie et la Bretagne n'échappe pas à cette règle. D'ailleurs sa géographie, ses traditions l'ouvrent largement sur le monde. Pour payer sa facture énergétique, certains de ses équipements, la Bretagne doit exporter. Il lui faut donc un commerce adapté. Mais les Bretons, grands voyageurs, n'ont pas peur de l'aventure. De plus, un véritable bilinguisme dans nos écoles donnerait aux Bretons un atout pour la maîtrise des langues étrangères. Enfin, n'oublions pas une émigration de plusieurs millions de Bretons et descendants de Bretons sous toutes les latitudes qui peuvent être les commis voyageurs et les promoteurs du commerce breton.

La Bretagne exporte déjà la majeure partie de ce qu'elle produit, mais c'est l'état français qui tient la caisse ; à nous d'exiger de ne plus être réduits à la portion congrue et de contrôler enfin notre "commerce extérieur".

CONCLUSIONS

La Bretagne et les Bretons ont tous les atouts nécessaires pour une remarquable expansion économique d'ici la fin de ce siècle. Mais pour ce faire, il faut d'abord qu'ils se désamarent de la France jacobine pour se tourner résolument vers le grand large.

Quand on étudie l'Histoire de Bretagne depuis 450 ans, on observe que la cause majeure des problèmes économiques bretons a été la colonisation française. Il faut le dire sans passion mais c'est la vérité, une vérité incontournable.

Donc, si les Bretons veulent la prospérité économique, ce ne peut être qu'en se détachant du colonisateur, en tout cas suffisamment pour ne plus s'étioler dans son ombre et ne plus être étranglés par le carcan de son administration.

N'ayons pas peur des mots : l'avenir économique de la Bretagne passe par sa LIBÉRATION... voilà bien l'objectif du P.O.B.L. !

VERS UNE ÉDUCATION NATIONALE BRETONNE : LIBÉRER L'ÉCOLE, UNE PRIORITÉ...

POURQUOI UNE TELLE PRIORITÉ ?

Pour une simple raison : c'est sur le terrain de l'éducation, notamment, que de tout temps l'État français a décidé de combattre et, si possible, de détruire le peuple breton. C'est donc sur ce terrain que nous devons faire porter une grande partie de nos efforts.

Ce projet n'a pas pour ambition de définir point par point ce que sera demain le système d'éducation en Bretagne, mais simplement de déterminer quelques axes de réflexion pour l'avenir.

Ceci dit, nous faisons cependant des propositions concrètes et nous nous battons pour les faire aboutir.

CONSTAT : LA POLITIQUE DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Bien que la Bretagne ait été annexée par la France au XVI^{ème} siècle, on ne peut parler de politique déterminée de destruction de la communauté bretonne à travers l'éducation qu'à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle. Rappelons-nous le trop célèbre Abbé Grégoire qui prônait la destruction des "Patois" divers dont le breton. On trouve alors en germe chez certains idéologues les théories qui seront appliquées à la fin du XIX^{ème} siècle.

Car le XIX^{ème} siècle est surtout marqué par les déclarations d'intention de la part de l'administration française mais guère suivies d'effet.

Relevons cependant deux déclarations caractéristiques de l'état d'esprit des Français vis-à-vis de la Bretagne : de Victor Hugo "Les Bretons parlent une langue morte qui fait habiter une tombe à leur pensée" (in Quatre-vingt-treize), d'un sous-préfet de Quimperlé : "La Basse-Bretagne est une contrée à part qui n'est plus la France : elle devrait être soumise à une sorte de régime colonial. Il faut absolument détruire le langage breton".

Ainsi l'intelligentsia française se rendait-elle compte qu'il "fallait faire quelque chose" pour qu'enfin la Bretagne soit la France !

La III^{ème} République allait mettre en marche le processus efficace de destruction du peuple breton. Car il est évident que l'école "laïque, gratuite et obligatoire" de Jules Ferry répondait à plusieurs besoins :

- détruire les langues allogènes ;
- détruire les communautés non françaises ;
- inculquer la notion de "nation française" dans le système de pensée des enfants.

Dans cette optique est mise en place une pédagogie impérialiste utilisant tous les moyens, du truquage de l'Histoire à la délation en passant par l'exaltation des "provinces perdues" (Alsace-Lorraine) et la mise en avant de "héros nationaux" tombant à point nommé à l'appui des thèses officielles (Duguesclin, Jeanne d'Arc, etc.).

C'est à un véritable ethnocide froidement déterminé et décidé que vont mener ces méthodes. Pour conclure sur cette période, disons que le système d'enseignement français pensé et réalisé par les fondateurs de l'État français actuel a pour principes la destruction de tout ce qui est différent, le conditionnement des esprits et l'uniformisation des pensées, dans un seul but : "la grandeur de la France éternelle".

On nous répondra qu'un tel système a peut-être existé il y a un siècle mais qu'au XX^{ème} siècle tout a changé.

Il se trouve encore quelques personnes pour croire à ce genre de

propos ! Disons seulement que l'entre-deux guerres vit la continuation de la politique décrite ci-dessus et qu'aucune amélioration sensible ni réelle n'apparaît jusque dans les années 70..

Citons par exemple, le Ministre de l'Éducation de Monzie en 1925 : "Pour l'unité de la France, la langue bretonne doit disparaître" ou bien le Président Pompidou : "dans une France appelée à marquer l'Europe de son sceau, il n'y a pas de place pour les langues régionales". Depuis, on le sait, le Ministre Chevènement a apporté sa touche personnelle à ce sottisier en parlant des "langues qui n'ouvrent aucune perspective".

L'enseignement français reste basé sur l'unification des matières, des méthodes, sur l'uniformité. La seule exception est l'existence d'un système éducatif privé (le contenu des enseignements est semblable d'ailleurs).

En résumé, l'école française a constitué une arme politique de premier ordre. D'ailleurs, les représentants des enseignants le reconnaissent eux-mêmes en proclamant "la France est devenue une nation grâce à son système éducatif" (Jacques Pommateau, ex-secrétaire général de la FEN) ou "Notre pays n'existerait pas sans l'école" (Jean-Pierre Chevènement, ex-ministre de l'Éducation).

En clair, l'école a servi à créer une France reposant sur les ruines des communautés humaines que sont la Bretagne, la Corse, l'Euskadi, l'Alsace, etc.

En réaction à cette politique, les nationalistes bretons ont proposé depuis des dizaines d'années des mesures pour développer un enseignement adapté aux réalités bretonnes. Où en sommes-nous ? On peut penser que nous avons progressé (licence, CAPES, DEUG de breton, cours, initiations, etc.). En réalité ces mesures restent insuffisantes devant la réalité et les besoins connus. En effet, pour rester dans les matières directement concernées par la culture bretonne, la très grande majorité des élèves en Bretagne ne bénéficient d'aucun enseignement de la langue bretonne, de l'Histoire de Bretagne, de l'économie et de la géographie bretonnes, etc. Sous des formes moins provocantes qu'auparavant, l'Éducation "nationale" française reste intrinsè-

quement uniformisatrice. Pour exemple, rappelons les instructions d'inspecteurs lors de réunions de professeurs :

- N'encouragez surtout pas l'enseignement du breton, cela pourrait nuire à l'avenir des enfants (Pontivy, 1982) ;
- L'enseignement de l'Histoire de Bretagne ne peut que troubler l'esprit des enfants (St-Brieuc, 1983) ;
- L'enseignement de l'Histoire bretonne ne peut qu'encourager l'autonomisme (Quimperlé, 1982).

Que dire du "manque" de professeurs de breton ? Que dire du soit-disant "désintérêt" des élèves et des familles pour une culture facultative que l'on dévalorise et dont on souligne complaisamment l'inutilité supposée ?...

Ajoutons de plus que la formation des enseignants dans deux domaines :

- Culture et Histoire bretonnes
- Langue bretonne

n'est toujours pas assurée.

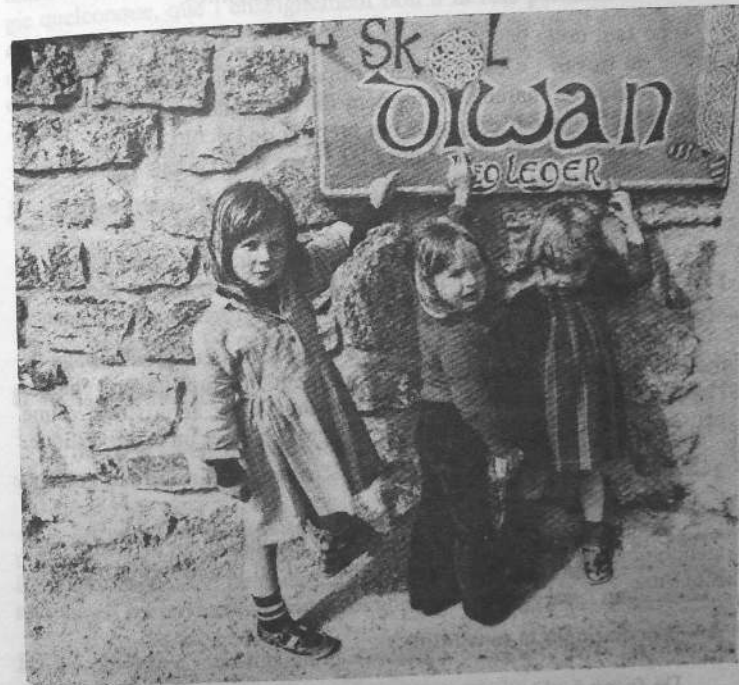
L'administration française, avec l'appui de syndicats et de notables locaux, continue son travail de destruction et d'assimilation.

Rien n'a changé : l'État français préfère une Bretagne débrettonnisée et l'école continue à être une arme prioritaire entre ses mains.

PROPOSITIONS

La finalité de l'école : former l'homme

Force est de constater qu'à l'heure actuelle l'école, de par ses structures rigides, est un véritable éteignoir qui étouffe ou brise les capacités de créativité des élèves et des enseignants ; les programmes sont trop chargés, mal adaptés aux réalités sociales, la formation au sens critique rigoureux n'est pas assez développée ; la formation à la responsabilité est négligée. Il en résulte un saupoudrage de connais-



Vers une Éducation Nationale Bretonne.

sances plus ou moins bien assimilées, un vernis culturel sans approfondissement, sans réelle maîtrise de bases culturelles.

L'école oublie que son rôle n'est pas de former des producteurs et des consommateurs mais de former l'homme dans sa totalité, et sa complexité, capable de jouir de l'épanouissement le plus complet de sa personnalité, de sa liberté et de ses responsabilités.

Il ne faut donc pas soumettre l'école en priorité à l'économie, au marché du travail : c'est d'ailleurs impossible quand on voit à quelle vitesse évolue ce marché. Autrement dit la formation professionnelle purement technique n'est pas le but premier de l'école.

Par contre l'école doit donner les bases nécessaires à une formation professionnelle ultérieure et évolutive.

Pour cela elle doit agir selon 3 axes :

1 — Formation générale

Acquisition des bases culturelles essentielles et apprentissage de méthodes fondamentales de raisonnement qui faciliteront ensuite l'apprentissage de techniques professionnelles ; acquisition d'une pensée logique, capable d'autonomie, apte à exercer un esprit critique.

2 — Formation au concret

Acquisition d'un savoir-faire face au monde, allant de l'étude des technologies à la rédaction d'un rapport, d'un résumé, d'un curriculum-vitae.

3 — Formation à la sensibilité

De façon à obtenir un épanouissement harmonieux de la personne. Et pour cela il faut absolument éviter de couper l'individu de ses racines, de son pays, de sa langue maternelle. L'école doit être l'émanation d'une communauté ; elle doit également s'adapter aux individus et situations les plus divers. Il faut la libérer de la politique et d'une administration trop rigide, et donc imaginer de nouvelles structures, souples et décentralisées.

Organisation de l'enseignement des disciplines spécifiquement bretonnes

La Bretagne et sa culture peuvent et doivent être privilégiées dans des domaines précis. En gardant bien à l'esprit que tout enseignement doit être en priorité au service de l'élève et non à celui d'une idéologie quelconque, que l'enseignement doit à la fois permettre à l'élève de connaître son pays et le monde, nous pensons qu'il est possible dans chacune des disciplines suivantes de donner un enseignement extrêmement profitable.

On peut diviser en quatre groupes les disciplines concernées :

I — Littérature, histoire, géographie, économie

- place prépondérante à la Bretagne et au peuple breton ;
- bonne connaissance des autres pays celtiques ;
- localisation dans l'espace européen ;
- ouverture sur les peuples du monde.

II — Musique, arts

L'une des carences évidentes de l'enseignement "à la française" se trouve dans l'enseignement de ces disciplines.

- introduction d'un enseignement des arts et de la musique (la musique populaire et évolutive bretonne étant un aspect riche et spécifique de l'expression de notre culture orale et de notre langue vivante) tourné vers les productions bretonnes et celtiques, mais aussi mondiales.

III — Sports : introduction et développement des sports traditionnels bretons.

IV — Langues

L'action destructrice de l'État a porté en priorité sur la langue bretonne : il est évident que les mesures à prendre les plus importantes ont pour but de rétablir la langue bretonne comme langue d'enseigne-

ment afin qu'un réel bilinguisme s'instaure. Rappelons que nous nous sommes prononcés pour l'officialisation de la langue bretonne en tant que langue nationale de la communauté bretonne. Nous ne parlerons ici que du cas de l'enseignement.

Dans le cas de la refonte des structures de l'enseignement en Bretagne (voir chapitre suivant), il faut souligner cependant l'importance et la priorité que nous donnons aux propositions suivantes :

1°) De la maternelle à la terminale : mise en place d'une double filière

- Enseignement uniquement en breton avec introduction progressive du français et d'une seconde langue ;
- Enseignement en français avec la langue bretonne comme matière obligatoire à part entière ;
- La prise en compte de la culture galloise.

2°) Pour avoir la possibilité d'une double filière en :

Primaire

Double filière au sein des instituts de formation des enseignants :

- Enseignement en breton comprenant aussi bien entendu l'étude de la culture bretonne dans le cadre des priorités dégagées ci-dessus ;
- Enseignement en français avec la langue bretonne comme matière obligatoire à part entière ;
- A ajouter un enseignement du gallo suivant les demandes.

Secondaire

Mise en place d'une double filière universitaire pour les professeurs du secondaire.

C'est-à-dire :

- Pour toutes les matières, possibilité d'obtenir licence, maîtrise, DEA, doctorat, DEUG, CAPES à travers la langue bretonne ;
- Développement des études bretonnes et celtiques dans les uni-

versités de Bretagne ;

- Ajoutons pour les écoles supérieures, l'enseignement professionnel et spécialisé, la formation permanente, une introduction importante de la langue bretonne sous des formes à établir en collaboration avec les intéressés.

Nouvelles structures de l'enseignement

L'éducation centralisée, uniformisée et unifiée a démontré son caractère néfaste. Il faut donc prendre le contre-pied de ce centralisme.

Nos propositions peuvent permettre la mise en place d'un système d'éducation démocratique ouvert, tolérant, décentralisé, faisant appel à la responsabilité des enseignants, des parents d'élèves, des administrations et des collectivités locales.

A chaque niveau administratif correspond des obligations et des droits.

1 — Au niveau national

L'enseignement est organisé par deux structures aux rôles complémentaires : un ministère breton de l'éducation et un conseil national de l'éducation.

A) Le ministère

- organise et coordonne le financement des écoles et universités ainsi que la gestion des personnels ;
- est représenté et partie-prenante au Conseil national de l'éducation ;
- participe au "Conseil des universités bretonnes", regroupant des représentants (enseignants, étudiants, personnel) des universités de Bretagne, qui coordonne les activités propres aux universités laissant à celle-ci la plus large autonomie ;
- assure la gestion des bourses.

B) Le Conseil National de l'Éducation

- est l'émanation de conseils locaux de l'éducation formés, dans le cadre des pays, des représentants qualifiés des enseignants, des

parents, des collectivités locales et de l'État ;

— définit les objectifs nationaux de l'enseignement et un programme minimum commun à toutes les écoles, chaque école complétant ce programme par des enseignements complémentaires précisés dans un projet éducatif ;

— définit les conditions d'ouverture et de fonctionnement des écoles ;
— définit de grandes options pédagogiques, chaque école jouissant d'une large autonomie dans l'application de ces grands principes ;
— définit les conditions de recrutement des enseignants et sert de conseil de discipline à la profession.

2 — Établissements scolaires

La création et la gestion des établissements scolaires doivent faire appel à l'esprit associatif.

A) Création

— une école peut être créée à l'initiative d'une collectivité locale ou d'une association d'éducation, s'il y a demande de la part des parents ;
— l'école est créée sur la base d'un projet éducatif respectant les principes généraux édictés par le conseil national de l'éducation et devant recevoir son agrément. L'école est alors automatiquement financée par l'État et les collectivités locales.

B) Gestion

— Chaque école est dirigée par "un comité d'établissement" comprenant des représentants des professeurs, des parents d'élèves, des collectivités locales et du personnel ;

— Ce comité nomme le Directeur de l'établissement avec l'approbation du Conseil national de l'éducation ;

— Ce directeur recrute les enseignants avec l'approbation du comité ;

— Dans le cadre des priorités définies par le Conseil éducatif, le Comité d'établissement a entière liberté pour la pédagogie et les programmes ;

— Un établissement scolaire est créé s'il y a demande de la part des parents d'élèves (avec seuil minimum à définir) après agrément

du conseil éducatif ;

— Cet agrément accordé, le financement est réalisé par le ministère et la collectivité locale intéressée.

3 — Universités

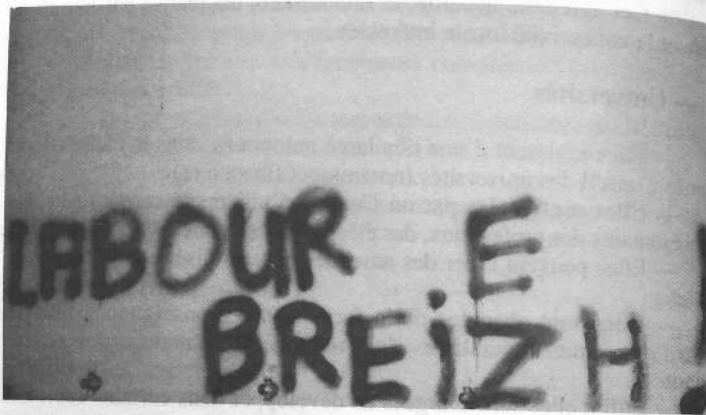
— Elles jouissent d'une très large autonomie dans le cadre défini par le Conseil des universités (notamment financière) ;

— Elles sont gérées par un Conseil d'université comprenant des représentants des professeurs, des élèves, du personnel et du ministère ;

— Elles peuvent créer des antennes décentralisées dans certaines villes ;

— Elles sont chargées de la formation des enseignants dans le cadre d'instituts spécialisés : les Instituts de formation des enseignants ;

— Enfin, elles sont chargées de développer dans certains secteurs une collaboration étroite avec les universités des pays celtés et autres.



Pour une vie nouvelle.



POUR UNE VIE NOUVELLE POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE SOCIALE !

La question d'une politique sociale dans la Bretagne future se pose dès à présent. Car il s'agit de passer de la situation actuelle, caractérisée par le déséquilibre et la dépendance, à une vie nouvelle, fruit et moyen d'un développement équilibré, dans une société de concertation. Ce n'est pas simple. Et tenter l'approche de ce problème sur les bases abstraites que développent les syndicats officiels, taire par exemple les contraintes spécifiques imposées aux travailleurs bretons, ne conduirait nulle part. Nous devons éviter de tomber dans ce piège.

Toute réflexion sur une politique sociale future doit prendre en compte la situation sociale actuelle de la Bretagne, dans sa relation avec la réalité économique, politique, et sociologique du pays.

Quelles sont les caractéristiques de cette situation ? On peut les résumer en deux groupes d'éléments, économiques et idéologiques, et les illustrer de quelques exemples.

Quelles sont les impératifs d'une politique sociale future pour la Bretagne ? L'impératif d'un développement autonome et de revendications sociales concrètes dès à présent.

I — DES ÉLÉMENTS DE DÉSÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

Absence de structures d'état et dépendance économique

Le peuple breton, après plusieurs siècles de vie sans structures

d'État, ne dispose pas d'un tissu industriel suffisant, malgré l'existence d'une épargne largement excédentaire. De ce déséquilibre résultent des conséquences bien connues au niveau de la qualité de l'emploi, de son volume, et du niveau de revenu par ménage.

L'homme breton est au service d'une économie extérieure

L'économie n'est pas au service de l'homme en Bretagne. Mais l'homme y est bien, quant à lui, au service d'une structure économique dirigée par et au profit de l'extérieur.

Cette subordination dépasse la notion d'une simple interdépendance économique, qui serait d'ailleurs normale. Il s'agit d'une subordination politique, ce que personne n'ignore, même si beaucoup le taisent.

A terme, cette subordination politique aura nécessairement des conséquences politiques.

Dans l'immédiat, cette subordination entraîne des déséquilibres profonds entre les secteurs primaires, secondaires et tertiaires de l'économie.

L'émigration des jeunes

Ces déséquilibres ont une conséquence directe : l'émigration des jeunes. Les mieux formés, ceux dont l'activité sur place pourrait contribuer à dynamiser l'évolution d'une société politiquement souveraine, s'en vont occuper des postes de responsabilité relative au service des Francs et sous la direction de leurs énarques. Les autres s'en vont boucher les trous, là où les appellent les prétendues lois d'un libéralisme incontournable.

En fait, cette situation n'est pas fatale. Le libéralisme ne fonctionne pas de lui-même. Il n'est pas neutre dans ses mécanismes. A travers les structures de l'État, de la haute finance, de l'administration centrale, le libéralisme est orienté dans ses effets par les blocs domi-

nants ; en France, par le bloc des intérêts parisiens, soudé — toutes tendances confondues — par la fascisante idéologie jacobine et colonialiste.

Aussi notre émigration, ses causes et ses conséquences, restent-elles hors grille — motus, tabou oblige — pour la globalité des médias français. On sait d'ailleurs que seules les actions violentes attirent périodiquement ces gens-là dans nos campagnes.

Certes, on n'ignore pas dans ces milieux les problèmes d'immigration. Et ceci d'ailleurs tout récemment. C'est le signe probablement que l'immigration présente désormais plus d'inconvénients que d'avantages.

Nous disons, quant à nous, qu'il ne s'agit pas de réussir l'immigration, avec ou sans intégration, mais de détruire les conditions qui produisent l'émigration ! Que ce soit celle des gens du tiers monde, des Basques, des Corses, des Flamands ou des Bretons, car elles ont une origine commune !

II — LES CONSÉQUENCES ANESTHÉSIAANTES D'UNE IDÉOLOGIE IMPORTÉE

Le bloc des notables

L'émigration touche tous les milieux sans provoquer les réactions de rejet auxquelles on devrait s'attendre. Le bloc des notables, en effet — partis français, éducation nationale, syndicats, églises, patronat... — tous comme un seul homme, adhèrent au système à l'origine de cette situation en une conscience molle de type béni-oui-oui.

Des mots d'ordre venus d'ailleurs accrochent de maigres effectifs de salariés à des revendications telles que la semaine de 35 heures, par exemple. Cette revendication parisienne, justifiée là-bas par la durée moyenne hebdomadaire des transports, et rendue possible par l'enrichissement sans cause dont profite cette région, prend ainsi rang de priorité sur la première revendication bretonne qui s'impose : développement et création d'emplois. Et personne ne réagit. 35 heures, d'accord, mais à condition d'avoir un emploi !

Des organisations d'Église, telle la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, définissent et développent leur action sur le plan "national". La JOC, par exemple, mène ses traditionnelles activités d'enquêtes sur un thème retenu pour l'hexagone dans son ensemble, comme si les problèmes des jeunes travailleurs de Paris, bénéficiant d'un choix de formation et d'emploi pratiquement illimité, étaient les mêmes que ceux des futurs émigrés bretons. Et là non plus, personne ne réagit.

Un marketing de type américain

Une économie au service de l'Homme et non l'inverse... Le social, c'est quand l'économie répond aux besoins des gens, à tous leurs besoins, y compris d'emploi : "Droit de vivre et travailler au pays" comme on dit en période électorale. Mais l'économie dans laquelle nous survivons se fonde sur le développement de besoins créés artificiellement par un marketing de même nature que celui que pratiquent les USA en Amérique du Sud : peu importe la destruction des structures en place, communes rurales, équilibre humain, économique ou social, pourvu que l'on multiplie les hypermarchés et les guichets de banque chez nous, et que l'on concentre productions à forte plus-value et tertiaire supérieur chez eux. Tels sont les termes de l'échange qui nous sont imposés. Admis par les notables, ces termes de l'échange renforcent le caractère anesthésiant de l'idéologie importée.

III — POUR UN DÉVELOPPEMENT AUTONOME

Emploi et politique

Les termes de l'échange nous sont donc imposés. Ceci n'a rien de fatal. Il nous faut en sortir. Une politique sociale digne de ce nom suppose la rupture avec cette situation.

Cette rupture ne peut pas être déconcentration, décentralisation, ou régionalisation. Elle suppose le rejet de la dépendance, et l'évolution irréversible des institutions bretonnes vers la souveraineté.

Une politique sociale, en Bretagne, c'est d'abord le problème de l'emploi, qui est développement — économique et culturel — et arrêt de l'émigration.

Une politique sociale, c'est une qualité de l'emploi pour tous, salariés et non-salariés, une variété des emplois, une souplesse de formation et d'évolution dans les carrières, une répartition, voire un partage de l'emploi, bref, un apport à nos jeunes de tout ce que la structure rigide et égoïste d'en face a fait le choix de leur refuser.

Les éléments d'un développement autonome peuvent être approchés en tant que souhaits et objectifs, quantifiés en besoins et investissements. Mais ils restent évidemment dépendants de moyens mis en œuvre pour leur réalisation. Or il saute aux yeux que nous n'avons rien à attendre, en la matière, d'un pouvoir colonial. Il serait donc vain de séparer le social — qui en Bretagne est d'abord développement — du politique, car plus qu'ailleurs le social est ici tributaire du politique ; et l'injustice sociale reste sans solution dans une grande mesure du fait de la dépendance politique de notre peuple.

Accords collectifs et colonialisme

Une politique sociale bretonne — et une politique sociale tout court — se construit avec l'adhésion des intéressés. Ceci implique transparence, clarté, concertation.

Et qui dit concertation dit représentation.

Or les différents syndicats ou organisations susceptibles d'être partie prenante à ces concertations sont sous la dépendance directe de leurs directions parisiennes. Le rôle de leurs électeurs se limite à l'apport périodique du vote de légitimité indispensable. Place ensuite à l'application mécanique des directives "nationales". La représentation est fictive, la concertation nulle, et les accords collectifs entre organisations bretonnes inexistantes ou pré-cadrés.

Il s'en suit une vie syndicale faible, déphasée, avec périodiquement des situations explosives, telles celles de Doux à Pédemec, ou du Joint Français à St-Brieuc. Ces grèves dures, à défaut de régler le problème des intéressés, mettent le doigt sur la réalité de gros problèmes sociaux. Passée la lutte, pourtant, les problèmes demeurent...

Travail et interdépendance

Une politique sociale bretonne implique l'acceptation de l'idée d'interdépendance des activités économiques. Autrement dit, tout travail contribue à satisfaire les besoins d'une société donnée : il a un

caractère social. Cette notion implique des conséquences. Par exemple que des accords globaux sur des minimum de base pour tous en matière de retraites, salaires, protections sociales, s'imposent. Et que les accords catégoriels avantageant les groupes disposants des plus forts moyens de pression ne s'imposent pas.

Or la séparation artificielle des travailleurs bretons selon des critères socio-professionnels divers, mais tous à direction parisienne, est devenue la règle : agriculteurs, salariés du privé, du public, mères au foyer, artisans, commerçants, professions libérales, retraités agricoles ou de l'État... Comme si ces différentes catégories ne participaient pas toutes à la vie économique, sociale et culturelle du pays. Comme si le travail des uns ne valait pas le travail des autres.

Comme si l'évolution des pays les moins troublés depuis le début de ce siècle ne mettait pas en évidence la richesse et l'efficacité des solutions de concertation, de consensus, de garanties minimales pour tous. Ici, en Bretagne, pendant ce temps, on en est à ignorer le scandale de l'écart entre la retraite mensuelle moyenne de 1500 F pour un agriculteur et de 9000 F pour un fonctionnaire. On en est à ignorer, dans les milieux syndicaux de salariés ou patronaux, que la situation sociale dans laquelle se traîne la Bretagne n'est pas fatale, mais qu'elle a des causes, et que ces causes sont politiques.

IV — POUR DES REVENDICATIONS CONCRÈTES

Peu de gens se hasardent à affirmer que l'homme est au service de l'économie...

Alors, soyons clairs : affirmons que l'économie est au service de l'homme et non l'inverse ; mais surtout, fixons les points concrets, pratiques, efficaces, qui permettent une évolution réelle vers cette économie bretonne au service de l'homme breton !

— Revendiquons le respect des hommes, de tous les hommes, quelle que soit leur fonction dans la société, même si elle peut apparaître comme la plus humble.

— Revendiquons le droit au travail, droit fondamental. Une société incapable d'intégrer tous ses membres dans ses activités économiques ou sociales se doit de se réformer ou de se révolter !

Chaque individu doit pouvoir apporter sa contribution à la

construction de la société — sans être contraint à l'émigration pour gagner sa vie — et dans des conditions matérielles et morales qui assurent son épanouissement.

— Revendiquons le rejet des critères d'exclusions, quels qu'ils soient : minorités nationales, minorités culturelles, race, sexe, âge, idéologie, origines sociales ou géographiques.

— Revendiquons la priorité d'une vie correcte pour tous ; revendiquons la répartition des richesses produites face à l'enrichissement d'une minorité, fût-elle bretonne, française ou européenne.

— Et revendiquons le "droit à réparation historique" qui est culturel, économique, mais aussi social et politique !

Ces quelques principes fixent un cadre pour des revendications concrètes, pour des actions concrètes. Les organisations économiques et sociales qui les feront leurs — intégralement — iront dans le sens des intérêts, de la défense et de la promotion de notre peuple. Les autres ne sont que support du jacobinisme et participent objectivement à la situation actuelle de notre peuple, soumis politiquement, déséquilibré économiquement, ballotté idéologiquement au gré des princes et des clans qui nous gouvernent. Provisoirement.

LA BRETAGNE ET L'ARMÉE : QUELLE DÉFENSE NATIONALE ?

A la base de tout projet politique, il est nécessaire de se donner quelques repères simples, constituant une sorte d'éthique qui devrait reposer, en ce qui concerne la manière d'aborder les problèmes de défense nationale, sur deux principes.

Notre premier principe doit être une volonté de paix, en Bretagne et partout ailleurs dans le monde. La guerre n'est pas une fatalité mais le résultat de l'incompétence des États à résoudre les problèmes sociaux, culturels, économiques et démographiques qui se posent à l'intérieur de leurs frontières. **La paix suppose donc une profonde réorganisation des sociétés et notamment l'éclatement des grands États centralisés.** Elle passe aussi et nécessairement par un désarmement réel, réciproque, efficacement contrôlé. Tant qu'il existe des armes capables de détruire l'humanité, l'homme est susceptible de les utiliser. Nous n'avons pas le droit de prendre un tel risque. Le désarmement est une nécessité vitale évidente. Aussi n'est-il absolument pas question de surenchérir en imaginant la mise en place d'une force de dissuasion nucléaire bretonne, pas plus que d'un arsenal conventionnel démesuré. Si nous ne voulons pas recréer le modèle des grands États actuels oppresseurs des peuples, nous ne devons pas confondre la force politique de la Bretagne avec son potentiel de destruction militaire. A l'opposé, nous devons instaurer une société bretonne capable de résoudre ses conflits internes et externes autrement que par le recours aux armements. Bien sûr, tout reste à inventer dans ce domaine, mais nous pouvons déjà pressentir des solutions à long

terme à la limitation des conflits avec les autres peuples, au travers d'échanges culturels exempts de tout esprit de domination, au travers de relations économiques équitables entre les nations.

Une armée bretonne est-elle alors nécessaire ?

Certains soulignent, avec raison, que l'existence d'une armée n'empêche pas la guerre. Les conflits ont, en effet, d'autres racines que militaires. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille supprimer toute idée d'armée en tant que force organisée autour d'un esprit profondément civique, autour d'une volonté de préserver une société originale de toute tentative d'élimination ou d'assimilation par la force. Nous ne vivons pas dans le "meilleur des mondes", et les circonstances nous obligent, si nous voulons survivre, à assurer notre protection. Cette volonté de survivre est déjà, en soi, le préalable à une protection efficace. Combien de peuples, de par le monde, ont survécu et se sont affirmés face à un ennemi démesurément plus puissant, grâce à une volonté farouche de préserver leur propre identité.

Cette réflexion amène tout naturellement à exprimer notre deuxième principe : le système de défense breton ne doit pas être le fruit d'une idéologie guerrière, mais reposer sur un désir du peuple d'assurer, sur tous les fronts, le maintien et l'épanouissement de l'identité bretonne. C'est pourquoi la Bretagne doit se doter d'un système de défense territoriale, indépendant des blocs militaires tels qu'ils existent aujourd'hui.

Progressivement, il faut ramener ces blocs à un niveau stratégique de défense territoriale sur des unités géographiques restreintes, afin de limiter les conséquences de conflits. Certains pays d'Europe indépendants des blocs soviétique et américain, tels que la Suisse ou l'Autriche, sont déjà sur cette voie. Ils représentent un exemple que nous devons adapter à nos propres besoins. L'armée territoriale est le type d'armée le plus raisonnable quant à la limitation qu'il entraîne sur les besoins en armement, le plus civique quant au sens des responsabilités qu'il réclame de la part de chaque citoyen. En tout cela, l'armée territoriale s'oppose aux armées classiques où l'existence de l'individu est niée, où l'armement est démesuré, où l'esprit de guerre est sans cesse entretenu, pour ne pas dire exalté, notamment au travers d'un service militaire long, abêtissant et en définitive totalement inefficace. Au contraire, l'efficacité d'une armée territoriale dispense les

Bretons d'un tel service et suppose simplement quelques périodes courtes et un système d'instruction dont le contenu serait axé sur la stratégie de défense de chaque ville, de chaque quartier, de chaque village, sur l'apprentissage de la résistance passive, sur la protection civile, mais aussi sur un véritable enseignement du désarmement.

Ce n'est que dans le respect de ces principes que peut se concevoir la défense nationale de la Bretagne, mais aussi sa contribution à un futur système de défense européenne, qui reste à construire.

LA BRETAGNE DANS L'EUROPE

L'EUROPE VIT UNE TRANSFORMATION PROFONDE DE SES STRUCTURES

L'Europe vit depuis la fin de la dernière guerre — voire depuis la précédente — une transformation profonde de ses structures.

Il n'y a pas de domaine où la situation antérieure n'ait été remise en question, pas d'organisation qui n'ait dû s'adapter — souvent dans la douleur — à une situation nouvelle et contraignante.

Sur les positions acquises en 1945, deux blocs militaires ont fixé les règles du jeu dans leurs zones d'influence respectives.

A l'Ouest, une économie, qualifiée de libérale, a produit les "30 glorieuses", une immigration de main-d'œuvre à bon marché dans certaines zones d'expansion, une augmentation considérable de la production agricole et industrielle, en même temps qu'une destruction généralisée des structures existantes (1).

Les problèmes actuels de l'eau, de la pollution, du tiers-monde, de l'éclatement des structures rurales, entre autres, en sont les sous-produits.

A l'Est, une économie farouchement centralisatrice et totalement planifiée s'effondre. L'écroulement pur et simple de ce système est depuis quelques mois une évidence. A l'Ouest, cet échec énorme — souhaité, mais inattendu — foment l'espoir.

Espoir en une refonte de l'Europe entière sur la base de ses peuples constitutifs ? Espoir en un nouvel équilibre de paix et de bon-



Quelle Europe pour la Bretagne ?

heur pour les gens, ceux d'ici, de l'Est ou de l'Ouest, et ceux du Sud ?
Espoir en une satisfaction générale des besoins de tous par des productions non-polluantes, décentralisées, moins consommatrices de produits non-renouvelables ?

Non, certes non ! L'Ouest, devant l'énorme gâchis de l'Est, se prend à rêver à de nouvelles parts de marchés, à des taux de croissance en hausse, à des partages de gâteaux...

Mais l'Histoire de demain n'a que faire des espoirs d'aujourd'hui, et les réponses qu'apporteront les peuples de l'Est à leurs multiples problèmes actuels, en bien ou en mal, sont du domaine de l'inconnu.

Et si ces peuples évitaient les erreurs commises à l'Ouest dans la foulée des "Trente Glorieuses" ? Et s'ils mettaient enfin leurs économies au service des gens avant que les financiers de l'Ouest n'en fassent leur affaire ?

A moins qu'ils ne choisissent — ou subissent — de s'ouvrir aux joies du développement à tout-va, selon des critères de choix qui ne seront pas les leurs, sous des managements qui leur seront imposés, à des fins qui seront l'enrichissement sans mesure et sans contrôle de trusts extérieurs ?

Il est certain que leur évolution ne sera pas à l'imitation de celle de l'Ouest. Et probable que nous aurons, nous Bretons, à nous inspirer des résultats de leurs tâtonnements futurs.

Car l'évolution de l'Europe, c'est celle de l'Ouest et celle de l'Est, c'est celle des siècles passés, celle des décennies d'après-guerre, celle des années qui viennent. C'est une Histoire qui se crée et qui vit, et c'est aussi la nôtre...

LA BRETAGNE EST PARTIE PRENANTE A CETTE ÉVOLUTION

Oui, la Bretagne est partie prenante à cette évolution. Les peuples d'Europe en quête de leur identité, en lutte constante pour leur souveraineté, les peuples dits minoritaires parce que occupés et spoliés au nom des raisons d'État, c'est cela aussi l'Histoire de l'Europe. Et la Bretagne y est partie prenante. Elle y est partie prenante en tant que peuple dont l'existence est un fait historique, dont les luttes sociales et culturelles, politiques et économiques, militaires à l'occasion, marquent l'évolution.

Nous devons donc, nous Bretons et en tant que Bretons, nous situer et définir nos positions propres dans le contexte européen.

Que nous soyons sans représentation officielle auprès des instances européennes ne change rien au problème. Cela marque simplement les insuffisances de l'Europe actuelle. Nous sommes dedans, mais nous n'y avons pas la parole. Nous formons l'un des nombreux peuples de l'Europe, mais les structures d'État indispensables à notre vie quotidienne sont usurpées par l'un des oppresseurs traditionnels du continent : nous sommes une nation sans État !

La situation d'oppression et de non-reconnaissance faite à de nombreux peuples de l'Europe est notre lot. Nous le constatons, et nous nous fixons l'objectif de contribuer à modifier fondamentalement cet état de chose.

A quoi bon en effet, proclamer haut et fort notre adhésion aux idées européennes si l'évolution de l'Europe se révèle pour nous négative au plan économique, politique, ou culturel ? C'est une question que nous nous posons.

L'Europe des États, qu'elle soit à 6, à 12 ou plus, est le résultat de plusieurs siècles de conflits. La prétention de mettre un terme définitif à ces conflits par le simple regroupement des marchés antérieurs en un vaste marché élargi n'a rien d'une évidence et peut se révéler rapidement n'être qu'un leurre, et politiquement une fuite en avant. Ce que l'on appelle "supranationalité" par obligation de nommer d'un terme convenable cette évolution pourrait, en fait, n'être en définitive que super-étatisme.

Super-étatisme et libéralisme intégral vont-ils, oui ou non, dans le sens de l'intérêt bien compris des nombreux peuples de l'Europe ?

Poser la question, c'est déjà y répondre.

RÉALITÉ ACTUELLE

L'économique, le politique, et le culturel, sont à la fois des concepts, des sujets d'étude, des moyens d'action, qu'il est devenu courant, vu la complexité des problèmes, de traiter séparément. Chaque analyste, selon sa spécialité, de façon ponctuelle, tire ses conclusions au hasard des budgets d'état ou des objectifs d'éditeurs. Ce qui permet d'éviter les synthèses trop pénibles pour les pouvoirs en place et de glisser sur les vrais problèmes de la vie des gens et des peuples. A tel point que l'on pourrait soutenir, par exemple, que l'éco-

nomique, ou le culturel, ont évolué positivement en Bretagne depuis 40 ans sur certains points, et en tirer une grande satisfaction. Et l'on peut effectivement constater que l'agro-alimentaire breton s'est hissé au niveau des premières régions européennes ; que le culturel a éclaté dans les années 70, et produit 20 ans plus tard des fruits prometteurs, tel Diwan, donnant la chair de poule aux jacobins de Matignon, de l'Élysée, et à leurs mercenaires en fiefs électoraux bretons.

Tout cela est vrai. Et tout cela est dû au travail considérable de professionnels et de militants, souvent d'ailleurs les mêmes, professionnels de jour et militants de soir, voire de nuit.

Mais ces évolutions — résultats du dur travail de minorités — laissent des lacunes considérables, qu'il importe de combler. Non seulement sur le plan économique, mais d'abord et surtout sur le plan culturel et politique.

Certes, économie, politique et culture ne sont pour une nation que les approches différentes d'une même réalité. Mais il en résulte aussi que l'étouffement organisé de l'un de ces éléments tend à détruire l'ensemble.

Si l'on mesure l'évolution dans le temps, cette évidence saute aux yeux. Verra-t-on, sur un siècle, l'économie d'un peuple se développer harmonieusement dans une structure politique de dépendance ou dans le nihilisme d'une culture importée ? Où sont les exemples d'une telle situation ? Verra-t-on une structure politique juste, admise et aimée par le peuple, naître d'une sous-économie d'injustice ? Verra-t-on s'épanouir une culture du bonheur et de l'équilibre chez un peuple colonisé économiquement et politiquement ?

Qui a jamais vu chose pareille et où ?

Quelle serait aujourd'hui la situation des peuples francophones européens — ou québécois — si les hasards de l'histoire en avaient confié le destin politique à des émules de nos jacobins ?

L'évolution de la Bretagne depuis la dernière guerre, à travers les péripéties des transformations européennes en cours, ne doit donc pas faire illusion. Si l'évolution des technologies et des échanges a produit des acquis positifs, que l'on se plaît à mettre en valeur dans les corps constitués, les aspects négatifs — telle la dépopulation relative et l'émigration des jeunes — l'emportent.

Ces aspects négatifs sont, d'abord et avant tout, le résultat d'une soumission politique et culturelle.

L'action pour en sortir se définit donc d'elle-même.

Tel est le problème de la Bretagne dans l'Europe.

QUELLE EUROPE POUR LA BRETAGNE ?

C'est en effet à cette question que nous devons en réalité répondre.

Il ne s'agit pas de définir ici le cadre juridique, la constitution de cette Europe. Des projets existent, des propositions sont faites régulièrement, telle celle de la création d'un Sénat des Peuples d'Europe dont nous parlons par ailleurs.

Mais il s'agit de définir l'esprit dans lequel il faut aborder la construction de l'Europe, celle des peuples, celle que nous appelons "l'Europe aux cent drapeaux". A cet égard on peut s'inquiéter des solutions actuellement envisagées à l'Est. Les vieux schémas, nés du modèle français de l'état-nation qui, depuis 1791, de Napoléon à Bismarck et d'Hitler à Staline, n'ont apporté que guerres et massacres, restent hélas d'actualité.

Ce qui caractérise ces vieux schémas de l'État-Nation, c'est l'hypercentralisme et les excès de pouvoir qui en découlent, l'affrontement des idéologies doctrinaires qu'ils engendrent. Le tout, loin de la vie, loin des problèmes et des soucis des gens et des peuples. L'Europe doit sortir de ce système de type totalitaire pour faire enfin place aux idées de pluralisme et de coopération entre les peuples et les communautés diverses qui la composent.

Car les peuples de l'Europe, tels qu'ils sont attestés par l'histoire depuis des siècles, ont tous droit à leur souveraineté. Ils ont le droit de gérer leurs propres affaires, sans intervention extérieure. Et il en est ainsi de la Bretagne.

Le rôle d'une Europe politique est de prendre en compte cette réalité, et de gérer ce que ces peuples lui demandent de gérer pour eux, par le canal d'une assemblée élue par eux, et sur un nombre de plans précis et limitatifs.

Ce type d'organisation, le mouvement politique breton le préconise depuis des décennies. C'est le fédéralisme qui est à la fois un idéal à atteindre et une méthode de travail.

C'est par son application que l'on conjuguera harmonieusement libertés et solidarités des citoyens, souveraineté et nécessaire coopération des peuples.

C'est par son application que l'Europe pourra se construire et s'organiser dans la paix.

C'est une révolution qui reste à faire.

Nous y participons.

(1) L'auteur Français, Jean Fourastié, dans *Les Trente Glorieuses*, fait l'exposé des évolutions en France de 1946 à 1975.

NATIONALISME ET UNIVERSALISME

P.O.B.L. se présente comme un parti nationaliste. Il est, en conséquence, très important de définir avec précision ce que nous entendons, nous, par nationalisme, étant donné que ce mot, pris dans son sens adultéré, peut agir comme un repoussoir, tandis que, débarrassé des scories dont un passé encore récent l'a encombré, il conserve un grand pouvoir d'attraction.

Le Larousse en cinq volumes donne deux définitions du mot nationalisme. La première, qui n'a absolument rien à voir avec notre action, est celle-ci :

"Doctrines qui revendiquent pour la nation le droit de pratiquer une politique dictée par la seule considération de sa puissance, en s'opposant à toute association susceptible de limiter sa liberté d'action".

La seconde, en revanche, est tout-à-fait pertinente pour désigner ce qui nous anime :

"Mouvement des individus qui prennent conscience de former une communauté, en raison des liens ethniques, linguistiques, culturels, etc., qui les unissent".

Le critère qui nous permettra de voir si nous avons affaire au "bon nationalisme" ou à sa variante empoisonnée consiste à se demander si le nationalisme en question est universalisable ou non, autrement dit si ce nationalisme est compatible avec l'universalisme.

Nous avons affaire au "nationalisme empoisonné" quand nous voyons un pays se prétendre "champion des Droits de l'Homme", signer des déclarations internationales, pactes et conventions qui proclament ces droits, et dans le même temps les violer sans vergogne sur son propre territoire.

Nous avons affaire au nationalisme empoisonné quand nous voyons la "justice" de ce pays jeter en prison ceux qui réclament des droits que ce même pays garantit, par traité, dans un autre.

Nous avons affaire au nationalisme empoisonné quand nous voyons un pays proclamer le caractère sacré des traités, et dans le même temps déclarer caducs ceux qu'il ne lui plaît pas de respecter.

Il est bien évident que de tels comportements, s'ils étaient généralisés, rendraient toute vie internationale impossible et la planète encore plus invivable qu'elle ne l'est déjà.

Foin de ce nationalisme-là, nous n'en voulons pas !

Nous savons bien que le terrain sur lequel se meut l'État n'est pas celui de l'éthique. Il n'en demeure pas moins que, si on est mal venu de reprocher à un État toutes mesures qui sont vraiment de nature à assurer sa sécurité, rien ne saurait justifier des comportements qui relèvent de l'impérialisme, fût-ce sous sa forme la plus insidieuse, la plus sournoise, mais aussi la plus efficace, l'impérialisme culturel.

Notre nationalisme à nous, par la force des choses, se meut sur le terrain de l'éthique, ne s'appuie que sur le droit. Contre l'État-Nation, qui est une chose du passé, il s'inscrit dans une évolution qui tend à l'abaissement de l'État.

Notre nationalisme repose sur le droit des groupes humains à exister en tant que tels. Ce droit qui s'oppose à l'individualisme français issu du "siècle des lumières" — certains disent "le siècle des bougies" — est affirmé par toutes les organisations internationales.

Ce droit, nous le réclamons, non seulement au nom de la justice, mais tout autant au nom de l'efficacité. Ce n'est pas un hasard qui explique le pourcentage particulièrement élevé du chômage en Bretagne ; ce n'est pas un hasard qui explique que les îles bretonnes se dépeuplent à un rythme accéléré, alors que les îles Féroé, beaucoup moins bien pourvues par la nature, mais dotées, elles, d'un statut d'autonomie très poussé à l'intérieur du royaume du Danemark, n'ont pas de chômage et voient leur population augmenter de 50% entre 1950 et 1985. Cet éloquent contraste renvoie à deux systèmes d'organisation dont l'un est moderne, adapté aux réalités de ce temps, l'autre suranné, désespérément archaïque.

Ne quittons pas le domaine danois, car c'est là que nous allons trouver ce que nous oserons appeler un modèle de nationalisme sain et une indication de la manière dont il s'harmonise tout naturellement avec celui des autres.

Ce modèle a été parfaitement défini à l'occasion du bicentenaire de la naissance du grand penseur que fut Grundtvig par le ministre Danois de l'Éducation Nationale en ces termes :

"Nous devons rechercher ce qui est humain en nous-mêmes avant de pouvoir le comprendre chez les autres. Ce qui est humain n'est pas abstrait ou théorique. Il a toujours une forme nationale. Au Danemark nous devons protéger ce qui est danois, parce que c'est au travers de ce qui est danois que nous accédons au tout, au côté universel de la vie humaine.

Ceci est le fondement de tout internationalisme moderne. Ce n'est que lorsque nous aimons notre propre héritage national que nous pouvons comprendre que d'autres puissent aimer leur propre héritage national. Ce n'est que lorsque nous nous connaissons nous-mêmes que nous avons quelque chose à donner dans les relations internationales. A quoi bon parler par-dessus les frontières si nous n'avons rien à dire. La coopération internationale doit conduire à une interaction féconde entre les peuples et non pas à l'adoration d'une idéologie internationaliste vide".

Autrement dit notre nationalisme à nous ne se conçoit pas en dehors du libre jeu des autres nationalismes — des bons nationalismes. Il vise à ce que le peuple breton assume, pour ce qui le concerne, "la forme sous laquelle, selon les lois inhérentes à sa nature, chaque peuple exprime la part qu'il prend dans l'universel humain" (Érica Simon).

Ce nationalisme-là débouche tout naturellement sur l'universel. Il est, lui, absolument moral. Et c'est le nôtre !

Pour conclure...

10 et 1 QUESTIONS

1.
La Bretagne n'est-elle pas trop petite pour avoir son propre gouvernement ?

Les Nations Unies comptent plus de quarante nations plus petites que la Bretagne en population. La plupart des grands pays de monde sont divisés en régions gérant leurs propres affaires grâce à un gouvernement autonome. Il en est ainsi des Etats-Unis, de l'Allemagne Fédérale, de l'Espagne, mais aussi d'un petit pays comme la Suisse, confédération de 22 cantons autonomes.

2.
Les petites nations peuvent-elles réussir économiquement ?

D'une façon générale, ce sont les petites nations qui réussissent le mieux économiquement. Les quatre pays qui ont de très loin le plus haut niveau de vie en Europe sont la Suède (8,2 millions d'habitants), la Suisse (6,3 millions), le Danemark (5,1 millions) et la Norvège (4,1 millions). Encore faut-il préciser que leurs ressources naturelles ne sont pas supérieures à celles de la Bretagne.

3.
Une Bretagne souveraine cela signifie-t-il la mise en place d'une frontière entre la Bretagne et la France ?

L'évolution actuelle de l'Europe démontre qu'il n'en est rien. Il n'est pas question de placer des douaniers dans le train entre Rennes et Laval... Il s'agit de mettre le pouvoir en place là où il est en mesure d'agir efficacement dans l'intérêt des populations. Rien de plus, rien de moins.

4.
La Bretagne a-t-elle les moyens de financer son gouvernement ?

On peut répondre à cette question par la simple évidence ou bien par l'analyse. L'évidence suffira. Y a-t-il un seul pays au monde qui ne puisse financer son propre gouvernement ? L'Islande, avec ses 210 000 habitants, et chacun des 22 cantons suisses y parviennent sans difficulté.

5.
Sur quelles bases un pouvoir politique breton pourrait-il être mis en place ?

Sur la base d'élections libres. Si une majorité de Bretons se prononçait pour un exécutif breton en donnant leur voix à un ou plusieurs partis mettant cet exécutif à leur programme, nous serions devant une situation de fait dont l'Etat français serait dans l'obligation de tenir compte.

6.
Quel serait le premier objectif d'un pouvoir politique breton souverain ?

La Bretagne se vide depuis un siècle. Le premier objectif est de fixer en Bretagne les bretons qui veulent y vivre. Cela suppose de mettre tous les pouvoirs transférés à un gouvernement breton au service d'une expansion de toutes les ressources du pays. Les moyens existent : ils sont concentrés au niveau de la puissance étatique française et actuellement utilisés en priorité au bénéfice de l'expansion parisienne. Tous les maires des communes de Bretagne sont conscients de cette situation au moment d'équilibrer le budget de leur commune.

7.
La Bretagne peut-elle réaliser son équilibre économique ?

Le déséquilibre économique de la Bretagne est une conséquence de l'expansion continue, anarchique, et finalement extrêmement coûteuse de la région parisienne. L'équilibre peut se rétablir, mais il faut une volonté politique pour y parvenir. Elle ne viendra pas de l'état français, ni de la structure politique française. Elle ne peut venir que d'une action politique bretonne.

8.
Quelle devrait être la politique culturelle d'un pouvoir breton souverain ?

Nous pensons que le système éducatif hérité de la France devra être totalement transformé. Cette administration, aussi loin qu'on remonte dans le temps, porte la responsabilité, par son existence même, de la disparition de la culture bretonne. P.O.B.L. encourage ses militants à étudier la langue bretonne, non seulement pour assurer la conservation d'un patrimoine inestimable, mais aussi comme moyen de prise de conscience et de lutte contre la situation coloniale qui est imposée à notre peuple.

9.
Une telle politique est-elle de droite ou de gauche ?

Fidèles à leur tradition, la grande majorité des partis politiques français joue la carte du centralisme et du jacobinisme. Il s'agit là d'une politique réactionnaire de type colonialiste. Nos propositions sont à l'inverse de cette politique. Le caractère progressiste ou réactionnaire des actions politiques se tient en totalité dans les résultats favorables ou défavorables que ces actions entraînent pour le peuple breton dans sa masse, au niveau de l'économique, du social et du culturel.

10.
P.O.B.L. propose-t-il un choix de société ?

C'est au peuple breton, et à personne d'autre, que la décision du choix de la société future doit appartenir en fin de compte. Quant à nous, nous proposons des solutions fédéralistes pour l'organisation interne de la future société bretonne. Seules ces solutions permettront l'avènement d'une démocratie intégrale, différente de la démocratie purement formelle que nous subissons actuellement. Nous proposons ces idées, nous nous efforçons de les faire avancer dans le concret, nous ne

cherchons pas à l'imposer. Nous sommes des démocrates et nous respectons les volontés de notre peuple. Ce qu'il y a de certain c'est que les droits et les intérêts particuliers des Bretons ne seront jamais défendus de manière satisfaisante par un Etat centralisé et centraliste comme l'est la France.

D'autre part le peuple breton ne peut plus aujourd'hui s'abstraire de la société européenne dans laquelle il vit. C'est à tous les peuples européens, y compris le nôtre, qu'il appartient de décider démocratiquement en commun de leur choix de société.

11. Où se recrutent les militants et adhérents du P.O.B.L. ?

C'est dans les usines, les bureaux, les exploitations agricoles, les écoles, les communes, les foyers, les associations de toutes natures, c'est-à-dire partout où se tient la pratique sociale, que se recrutent les militants du P.O.B.L. Tous ceux qui, dans ces milieux, sont d'accord avec nous pour agir, en conformité avec notre programme, dans l'intérêt du peuple breton, sont les bienvenus à P.O.B.L., qu'ils soient étudiants, salariés, agriculteurs, commerçants, artisans, petits industriels ou membres des professions libérales.

Le P.O.B.L., parti authentiquement national, ne procède à aucune censure, à aucune exclusive, à aucune sélection à-priori dans le Peuple Breton, dans la mesure où sont respectés ses idéaux démocratiques. Une République Bretonne comprendra diverses tendances qui devront apprendre à coexister. Les premières règles de la démocratie sont la tolérance et la liberté de conviction et d'expression. De cette tolérance et de cette liberté, P.O.B.L. se fait une règle fondamentale.

P.O.B.L.
*démocratie
bretonne*

**Si vous
voulez nous
rencontrer
ou adhérer**

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Profession _____

Adresse _____

N° téléphone _____

souhaite rencontrer un responsable de P.O.B.L.

souhaite adhérer à P.O.B.L.

Signature _____

A renvoyer à P.O.B.L. B.P. 518 - 22009 Saint-Brieuc Cédex



ABONNEMENT D'ESSAI

100 F au lieu de 150 F en nous renvoyant ce bon

Nom Prénom

Adresse

désire souscrire un abonnement d'essai de 1 an
(10 numéros) à l'Avenir de la Bretagne et verse 100 F

par chèque bancaire
 chèque postal

Signature

A renvoyer à ***l'Avenir de la Bretagne***
B.P. 103 - 22001 St-Brieuc cédex

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

HISTOIRE DE BRETAGNE

On ne peut ni bien comprendre ni juger les positions politiques institutionnelles, administratives, économiques et culturelles qui sont exposées et développées dans la présente brochure sans avoir une connaissance minimale de l'Histoire de la Bretagne et du peuple breton. Les Histoires de Bretagne sont nombreuses. L'une des plus récentes et des plus accessibles est l'*Histoire de la Bretagne*, publiée par les Éditions Skol Vreizh (Morlaix).

BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE D'ÉTUDE ET D'APPROFONDISSEMENT

- Michel de MAUNY** — *Les dessous de l'Union de la Bretagne à la France* — France Empire, ed. Paris.
Joseph MARTRAY — *La Bretagne et la Révolution, une espérance déçue* — France Empire, ed. Paris.
Léopold KOHR — *Une Bretagne libre est-elle viable ?* — Cahiers de l'Avenir, ed. St-Brieuc.
Yann FOUERE — *Histoire résumée du Mouvement Breton* — Nature et Bretagne, ed. Quimper et Diffusion Breizh Spezet.
Suzanne CITRON — *Le Mythe National* — Les Éditions ouvrières, Paris.
Morvan LEBESQUE — *Comment peut-on être Breton : Essai sur la démocratie française* — Le Seuil, ed. Paris.
Ollier MORDREL — *Le Mythe de l'Hexagone* — Jean Picollec, ed. Paris.
Yann FOUERE — *Ces Droits que les autres ont... et que nous n'avons pas* — Cahiers de l'Avenir, St-Brieuc.
Joseph MARTRAY — *L'épopée du CELIB* — France Empire, ed. Paris.
Alain DENIEL — *Le Mouvement Breton* — Maspero, ed. Paris.
Maurice DUHAMEL — *La question bretonne dans son cadre européen* — Cahiers de l'Avenir, ed. St-Brieuc.
Yann FOUERE — *L'Europe aux Cent Drapeaux* — Presses d'Europe, ed. Nice et Paris.

BREIZH HAG AR BED

Ne c'hellomp mui chom da dermal. Poent eo dilenn : pe bezañ ur Vro, pe bezañ ur rannvro eus Bro-C'hall.

Ur rannvro, o ren ur seurt damvuhez dezhi he-unan marteze, hogen e dalc'h Bro-C'hall, sklerijennet, — pe gentoc'h kammsklerijennet, — ganti ; evit traoù ar spered o kemer diganti kalz, hag o reiñ dezhi nebeut ; desket ha kelennet ganti, divarrek da zigemmeskañ en he c'heleennadurezh ar gevier diouzh ar wirionez, ken dizifenn hag ur bugel a gred ez eo gwir kement a glev digant e vestr, peogwir ne oar netra wiroc'h.

Ur Vro, da lavarout eo ur C'horf hag ur Spered, dizalc'h-kaer e-mesk ar broioù all, hag o klask e-lec'h ma kar hent ar mad hag ar wirionez.

An hent-se ne gavimp biken ma n'anavezomp ket ar Bed.

D'al labour eta, kement hini a c'hell, da zegas da Vreizh arz, skiantoù ha furnez ar Bed, n'eo ket evit mougañ hor sevenadur-ni ; evit e binvidikaat kentoc'h. Dreist-holl evit hon digabestrañ diouzh spered Bro-C'hall, evit diskar ar voger he deus savet endro dimp, gant prenestroù bihan na welomp drezo nemet ar pezh a gar.

Evit Breizh, ya ! Hogen ivez evit ar pezh a zo kant gwech talvoudusoc'h, kant gwech santeloc'h eget Breizh, evit ar wirionez.

Dieubomp ar Spered, ha dieubet e vo pep tra.

Roparz Hemon
(Ur Breizbad oc'h adkavout Breizh)

© — Tous droits réservés —

Achévé d'imprimer en octobre 1990
Dépôt légal : 4ème trimestre 1990
Directeur de la Publication : Yvon Pélard
Imprimerie Henry, Pédernek.

Pour une Démocratie Bretonne

Après avoir été un état indépendant jusqu'en 1532 puis un état autonome associé au Royaume de France, la Bretagne, depuis la Révolution Française, a été rayée en tant que telle de la carte du monde, en violation du Droit International.

Alors que l'on voit renaître les libertés en Europe, et que l'on affirme partout le respect du Droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes, pourquoi la Bretagne ne serait-elle pas partie prenante à ce mouvement de reconquête de la souveraineté, afin de construire une véritable "Démocratie Bretonne" ?

C'est la question que pose POBL dans cet ouvrage, synthèse de motivations et d'idées pour le temps présent.

Aux problèmes de Souveraineté, aux problèmes économiques, sociaux, éducatifs ou militaires, aux problèmes de l'Europe et du nationalisme sain des peuples et nations privés d'état, POBL apporte réponses nouvelles et solutions constructives.

Tout Breton qui s'intéresse à l'avenir de la Bretagne, mais aussi de l'Europe et de notre monde en mutation, doit lire et faire lire ce livre

**N° Hors Série de *l'Avenir de la Bretagne*
(B.P. 103 — 22001 St-Brieuc cédex)**